



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau vous présente son rapport d'activités pour l'année 2019. Ce document rend compte de l'important travail réalisé au bénéfice de notre territoire et de ses habitants.

La première partie concerne les services supports, administration générale, ressources humaines, commande publique et finances.

Les compétences obligatoires exercées en 2019 ont un bilan très positif :

- Le développement économique a notamment mené une politique de soutien à l'emploi local avec la deuxième édition du salon de l'emploi.
- Le pôle urbanisme a, parmi de nombreux sujets, mené à bien la mise en place du Règlement Local de Publicité Intercommunal, qui préserve nos villes et villages encadrant les publicités, pré-enseignes et enseignes.
- Le projet de territoire, initié dès 2017 et qui est le résultat d'une co-construction entre élus, acteurs locaux et habitants, est aujourd'hui une feuille de route pour les 10 années à venir.

Au registre des compétences optionnelles, les dossiers ont également été nombreux :

- La compétence eau et assainissement, dont la gestion a été confiée à l'agglomération, s'est matérialisée par 13 actions (études ou travaux) dans les communes.
- Le Relais Assistants Maternels porte son expertise auprès de plus de 500 familles.
- Enfin, le Plan Climat Air Energie Territorial connaît lui aussi un aboutissement et prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la dépense énergétique.

Au titre des compétences facultatives, notons un déploiement de la fibre qui progresse, un tissu associatif toujours plus dynamique que jamais et un rayonnement sportif sur l'ensemble du territoire avec la gestion par l'agglomération de 14 équipements. De plus, l'accueil de loisirs territorialisé a pu retrouver des locaux entièrement mis aux normes.

2019 fut une année dense et marquée par l'aboutissement de projets structurants qui dessineront l'avenir de notre territoire.

Je remercie tous les élus pour leur investissement ainsi que les agents pour leur travail au quotidien qui a permis de mener à bien nos compétences et nos projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président
Pascal GOUHOURY

La carte d'identité du Pays de Fontainebleau page 3

Les compétences obligatoires page 19

Les compétences optionnelles page 57

Les compétences facultatives page 65

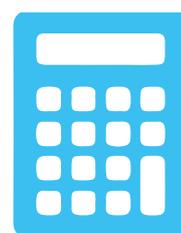
Rapport établi, conformément à la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

La carte d'identité du Pays de Fontainebleau

- Les communes qui le composent **PAGE 4**
- Les statuts **PAGE 8**
- La communication **PAGE 9**
- Le conseil communautaire **PAGE 10**
- Les ressources humaines **PAGE 12**
- Le secrétariat général **PAGE 14**
- La commande publique **PAGE 14**
- Les finances **PAGE 16**



Achères-la-Forêt

Superficie : 12.60 km²

Nombre d'habitants : 1201

Nom des habitants : les Achèrois (-oises)

Maire : Patrice MALCHÈRE



Arbonne-la-Forêt

Superficie : 15.08 km²

Nombre d'habitants : 1040

Nom des habitants : les Arbonnais (aises)

Maire : Colette GABET



Avon

Superficie : 3.83 km²

Nombre d'habitants : 13761

Nom des habitants : les Avonnais (aises)

Maire : Marie-Charlotte NOUHAUD



Barbizon

Superficie : 5.27 km²

Nombre d'habitants : 1277

Nom des habitants : les Barbizonnais (aises)

Maire : Philippe DOUCE



Bois-le-roi

Superficie : 6.91 km²

Nombre d'habitants : 5617

Nom des habitants : les Bacots (-ottes)

Maire : David DINTILHAC



Boissy-aux-Cailles

Superficie : 16.40 km²

Nombre d'habitants : 307

Nom des habitants : les Boisséens (-éennes)

Maire : Patrick POCHON



Bourron-Marlotte

Superficie : 11.26 km²

Nombre d'habitants : 2690

Nom des habitants : les Bourronnais-marlottains (-aises)

Maire : Jean-Pierre JOUBERT





Cély

Superficie : 6.19 km²
Nombre d'habitants : 1180
Nom des habitants : les Célysiens (nes)
Maire : Maryse GALMARD-PETERS



Chailly-en-Bière

Superficie : 13.08 km²
Nombre d'habitants : 1982
Nom des habitants : les Chaillotins (ines)
Maire : Patrick GRUEL



Chartrettes

Superficie : 10.10 km²
Nombre d'habitants : 2602
Nom des habitants : les Chartrettois (-oises)
Maire : Michel BUREAU



Fleury-en-Bière

Superficie : 13.87 km²
Nombre d'habitants : 653
Nom des habitants : les Fleurysiens (-iennes)
Maire : Chantal LE BRET



Fontainebleau

Superficie : 172.1 km²
Nombre d'habitants : 14839
Nom des habitants : les Bellifontains (-aines)
Maire : Frédéric VALLETOUX



Héricy

Superficie : 10.68 km²
Nombre d'habitants : 2527
Nom des habitants : les Héricéens (-éennes)
Maire : Sylvie BOUCHET-BELLE COURT



La Chapelle la Reine

Superficie : 15.9 km²
Nombre d'habitants : 2521
Nom des habitants : les Chapelains (-aines)
Maire : Gérard CHANCLUD

Le Vaudoué

Superficie : 17.16 km²
Nombre d'habitants : 767
Nom des habitants : les Valdéens (-nes)
Maire : Pierre BACQUÉ



Noisy-sur-École

Superficie : 29.91 km²
Nombre d'habitants : 1909
Nom des habitants : les Noisés (-éennes)
Maire : Christian BOURNERY



Perthes

Superficie : 12.22 km²
Nombre d'habitants : 2137
Nom des habitants : les Perthois (-oises)
Maire : Alain CHAMBRON



Recloses

Superficie : 9.35 km²
Nombre d'habitants : 704
Nom des habitants : les Reclosiots (-iottes)
Maire : Catherine TRIOLET



Saint-Germain-sur-École

Superficie : 2.53 km²
Nombre d'habitants : 345
Nom des habitants : les San-germanoïis (-oises)
Maire : Christiane WALTER



Saint-Martin-en-Bière

Superficie : 7.81 km²
Nombre d'habitants : 787
Nom des habitants : les San-martinois (-oises)
Maire : Véronique FÉMÉNIA



Saint-Sauveur-sur-École

Superficie : 7.32 km²
Nombre d'habitants : 1109
Nom des habitants : les San-salvatoriens (-iennes)
Maire : Christophe BAGUET





Samois-sur-Seine

Superficie : 6.3 km²
Nombre d'habitants : 2095
Nom des habitants : les Samoisiens (-iennes)
Maire : Didier MAUS



Samoreau

Superficie : 5.65 km²
Nombre d'habitants : 2325
Nom des habitants : les Samoréens (-éennes)
Maire : Pascal GOUHOURY



Tousson

Superficie : 13.24 km²
Nombre d'habitants : 388
Nom des habitants : les Toussonais (-aises)
Maire : Aimé PLOUVIER jusqu'octobre 2019
Maire : Michael GOUÉ depuis novembre 2019



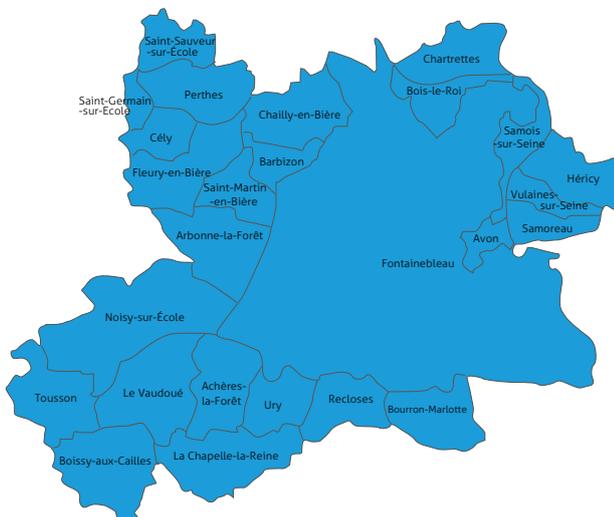
Ury

Superficie : 8.21 km²
Nombre d'habitants : 819
Nom des habitants : les Uriquois (-oises)
Maire : Daniel CATALAN



Vulaines-sur-Seine

Superficie : 4.42 km²
Nombre d'habitants : 2650
Nom des habitants : les Vulaignots (-ottes)
Maire : Patrick CHADAILLAT



Un territoire à 26 communes

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est composée de 26 communes :

26 Communes

Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-Seine.

Génèse du nouveau logo :



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). A ce titre, elle permet aux différentes communes qui la composent de gérer ensemble des services ou des équipements publics, mais aussi d'élaborer des projets d'aménagement, d'urbanisme ou de développement économique.

- Population : 68 212 habitants

Statuts au 1er janvier 2019

• Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire.
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

• Les compétences optionnelles:

- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

• Les compétences facultatives

- Défense contre l'incendie
- Aménagement numérique
- Berges de rivière
- Soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Infrastructures et équipements accessoires au transport routier

La communication



3 lettres d'infos imprimées à 34 500 exemplaires diffusées à l'ensemble des habitants



3 tempos imprimés à 55 000 exemplaires diffusés dans la lettre d'info, en offices de tourisme et commerces

Rapport d'activité 2018 édité à 100 exemplaires à destination des élus et habitants sur demande



site agglomération
www.pays-fontainebleau.fr



site booster
www.lebooster-fontainebleau.fr
+ 3 flyers ateliers
+ 10 Newsletters sur les actualités de la création d'entreprises



site piscine
www.piscine-faisanderie.fr



site Grand Parquet
www.grandparquet.com



Facebook @PaysFontainebleau
2145 abonnés



Facebook @EspaceOxygeneCAPF
195 abonnés



Twitter @PaysFbleau
841 abonnés



Facebook @GrandParquet
17 300 abonnés



Instagram @GrandParquet
2 285 abonnés

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de l'agglomération.

Son rôle est d'examiner les points soumis au vote et de les rendre exécutoires par délibérations. Le conseil communautaire prend ainsi les décisions qui engagent la communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Les réunions du conseil communautaire sont publiques et se déroulent sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

PASCAL GOUHOURY

Maire de Samoreau

Président de la communauté d'agglomération

Frédéric VALLETOUX

Maire de Fontainebleau - 1^{er} Vice-président

Tourisme, enseignement supérieur, attractivité du territoire

Marie-Charlotte NOUHAUD

Maire d'Avon - 2^{ème} Vice-présidente

Environnement, développement durable

Christian BOURNERY

Maire de Noisy-sur-École - 3^{ème} Vice-président

Finances, budget, ressources humaines, mutualisation, rationalisation des syndicats

Sylvie BOUCHET-BELLE COURT

Maire de Héricy - 4^{ème} Vice-présidente

Cadre de vie, urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, habitat, gens du voyage

Christophe BAGUET

Maire de Saint-Sauveur-sur-École - 5^{ème} Vice-président

Développement économique

Patrick GRUEL

Maire de Chailly-en-Bière - 6^{ème} Vice-président

Sport, culture

Michel BUREAU

Maire de Chartrettes - 7^{ème} Vice-président

Politique sociale, logement social et santé

Catherine TRIOLET

Maire de Recloses - 8^{ème} Vice-présidente

Transport et déplacement

Chantal LE BRET

Maire de Fleury-en-Bière - 9^{ème} Vice-présidente

Enfance, jeunesse, relais assistants maternels

David DINTILHAC

Maire de Bois-le-Roi - 10^{ème} vice-président

Aménagement numérique

Les élus

1 Président

10 Vice-présidents(es)

18 conseillers communautaires délégués

32 conseillers communautaires

Les actes

Le Président

37 arrêtés

59 décisions

Le conseil en chiffres

6 conseils communautaires

204 délibérations

Le Bureau communautaire

Composé du président, de 10 vice-présidents et de 18 conseillers délégués, le bureau examine les dossiers soumis au conseil communautaire 12 réunions de bureau



Le travail des commissions en 2019

Au-delà des instances réglementaires, l'agglomération dispose de 5 commissions thématiques (23 réunions) et de plusieurs groupes de travail qui contribuent aux réflexions, à la préparation et aux prises de décision.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE Avon Habitat et politique de la ville	Fabrice LARCHÉ Perthes Urbanisme
Patrick CHADAILLAT Vulaines-sur-Seine Culture	Geneviève MACHERY jusqu'au 21 octobre Fontainebleau Logement social,accessibilité
Gérard CHANCLUD La Chapelle-la-Reine Projet de territoire et schéma de cohérence territorial	Patrice MALCHÈRE Achères-la-Forêt Transport à la demande
Jean-Claude DELAUNE Ury Information communication	Michaël GOUÉ à compter du 4 octobre suite au décès de Aimé PLOUVIER Tousson Déplacements
Philippe DOUCE Barbizon Zones d'activités	Patrick POCHON Boissy-aux-Cailles Aménagement rural
Véronique FÉMÉNIA Saint-Martin-en-Bière Mutualisations, groupement d'achats	François ROY Avon Relations associations sportives
Colette GABET Arbonne-la-Forêt Urbanisme	Béatrice RUCHETON Avon Gens du voyage, Contrat Intercommunal de Développement
Maryse GALMARD-PETERS Cély Eau et assainissement	Francine BOLLET Fontainebleau Site Patrimonial Remarquable
Jean-Pierre JOUBERT Bourron-Marlotte Création d'entreprises	Christiane WALTER Saint-Germain-sur-École Relais Assistants Maternels

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Avon : Geneviève ARNAUD, Dimitri BANDINI, Muriel CORMORANT, Yann DE CARLAN, Claude DÉZERT, Olivier PLANCKE, Louise TISSERAND

Bois-le-Roi : Magali BELMIN, Brice DUTHION, Hubert TURQUET, Nathalie VINOT

Bourron-Marlotte : Chantal PAYAN

Chailly-en-Bière : Philippe DROUET

Chartrettes : Valérie VILLIEZ

Héricy : Jean-Marie PETIT

Fontainebleau : Philippe DORIN, Thibault FLINÉ, Monique FOURNIER, Geneviève MACHERY (à compter du 22 octobre), Hélène MAGGIORI, Thierry PORTELETTE, Daniel RAYMOND, Roselyne SARKISSIAN, Chrystel SOMBRET, Cédric THOMA

La Chapelle-la-Reine : Jean Claude HARRY

Le Vaudoué : Pierre BACQUÉ

Noisy-sur-École : Jean-Louis BOUCHUT

Perthes : Alain CHAMBRON

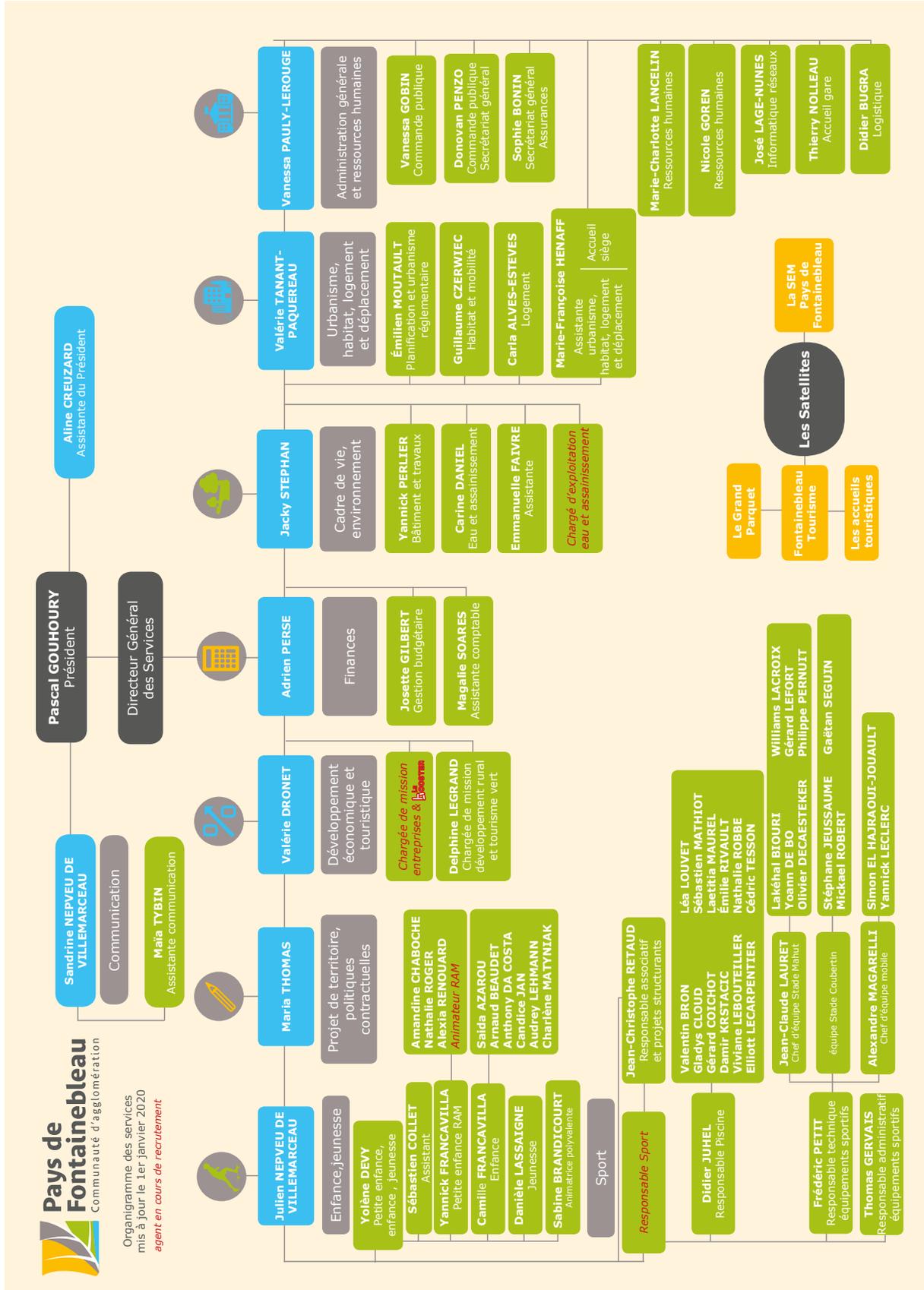
Samois-sur-Seine : Didier MAUS, Françoise BICHON-LHERMITTE

Samoreau : David POTTIER

Vulaines-sur-Seine : Laurent SIGLER

Les ressources humaines

- L'organisation de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se structure en pôle et services.



• Les actions réalisées en 2019

Actions structurantes

- Élaboration du plan de formation 2019/2021 de la communauté d'agglomération ;
- Réorganisation du service sport ;
- Création et diffusion d'une newsletter RH « Les échos de l'agglo » ;
- Organisation sur les différents sites de permanences RH trimestrielles à destination des agents ;
- Conventionnement avec le CNFPT pour mettre en place des formations intra organisées dans les locaux de la CAPF ;
- Mise en place du régime des astreintes ;
- Mise en place du prélèvement à la source pour les agents et les élus ;
- Déploiement du logiciel de gestion des congés des agents.

Actions réglementaires

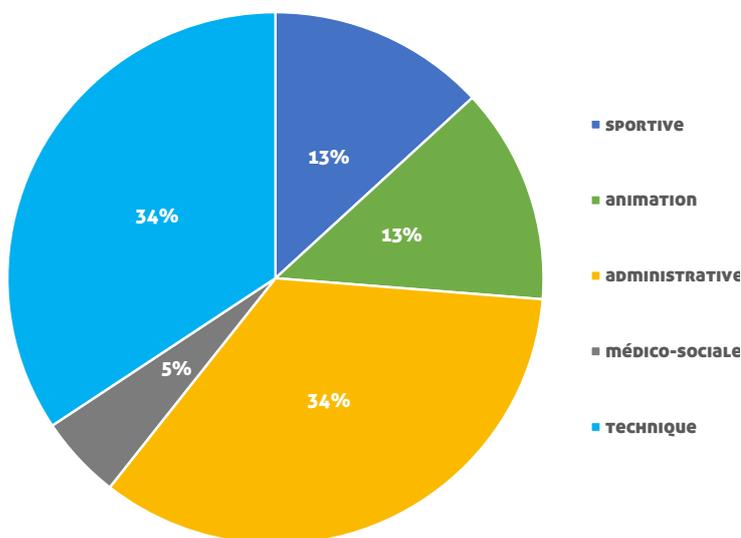
- Rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail pour l'année 2018 ;
- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018 ;
- Rapport sur les mises à disposition à la communauté d'agglomération pour l'année 2018.

• Les missions du service ressources humaines

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

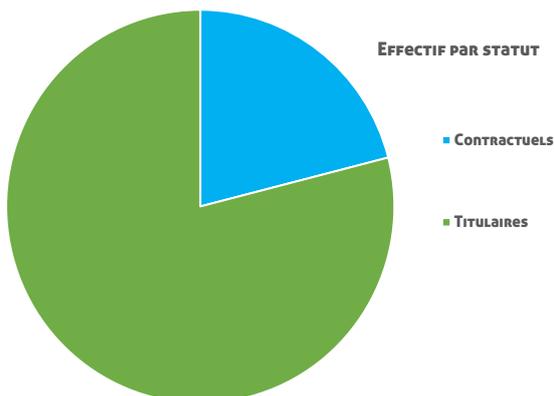
- La gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...);
- La gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation des comités techniques, saisine des commissions administratives paritaires...);
- La gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...);
- L'organisation du travail et de la vie au travail.

EFFECTIF PAR FILIÈRE

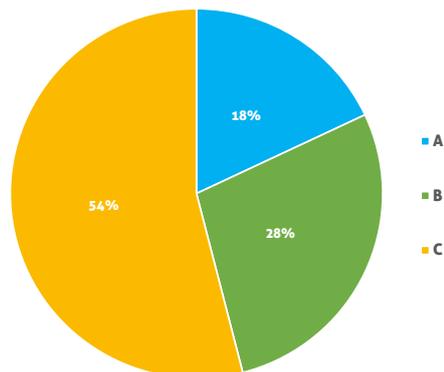


Au 31 décembre 2019,
l'effectif se compose de
76 agents en activité
et de 5 agents
dans une autre
position administrative.

EFFECTIF PAR STATUT



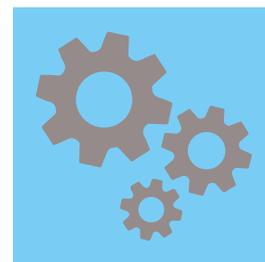
EFFECTIF PAR CATÉGORIE



Le secrétariat général

• L'archivage

Suite à la création de la communauté d'agglomération et au transfert des archives des 5 intercommunalités fusionnées, la communauté d'agglomération a décidé de faire un appel à un prestataire pour procéder à l'inventaire de ses archives. Ce prestataire a effectué pendant plusieurs mois le tri, le classement et l'organisation des archives. Les archives départementales ont été saisies afin de valider l'élimination d'environ 57 ml d'archives publiques. Les archives à conserver ont été regroupées dans un local situé à Cély.



• Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le RGPD est applicable dans les collectivités territoriales depuis le 25 mai 2018. Le RGPD a pour objet de réglementer les modalités de traitement, automatisé ou non, des données personnelles.

Le responsable du traitement doit ainsi mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, la communauté d'agglomération a décidé de participer au groupement de commande lancé par le SDESM/SIGEIF.

L'association Adico a été désignée comme étant le délégué à la protection des données des communes membres du groupement.

L'Adico (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) est une association d'élus locaux créée en 1990. Elle est née de la volonté d'accompagner les collectivités locales dans les méandres de l'informatisation. L'Adico est structurée en différents services, dont le service relatif à la protection des données.

Le rôle de l'Adico est ainsi :

- De remplir les fonctions de délégué à la protection des données (DPD) pour le compte de l'agglomération ;
- D'élaborer le registre des activités de traitement (diagnostic, entretiens individuels, ...) ;
- D'élaborer un guide de recommandations et de sensibiliser les agents ;
- De procéder à la déclaration des traitements auprès de la CNIL ;
- De coopérer avec la CNIL et de faire office de point de contact sur les questions relatives aux traitements ;
- D'être sollicitée par les personnes concernées au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD.

L'Adico a animé au dernier semestre 2019 une réunion de sensibilisation à destination des agents du Pays de Fontainebleau et a mené des entretiens individuels par service. Un guide de recommandations a été diffusé à destination des agents et le registre des activités de traitement a été mis en place fin 2019.

La commande publique

Le service commande publique a pour mission la planification et le pilotage des procédures de commande publique de la communauté d'agglomération, qu'il s'agisse de marchés à procédure adaptée ou de procédures formalisées. Il assure ainsi la sécurisation juridique des procédures, en accompagnant les services de la définition des besoins à l'exécution des marchés. En outre, il s'attache à assurer l'efficacité des achats effectués en veillant à l'optimisation économique des marchés traités.

Le service commande publique est aussi chargé de l'animation et du secrétariat du groupement de commandes Sud 77 (GAS 77) qui compte à ce jour 28 adhérents.

Il a ainsi pour mission, en lien avec les communes :

- D'organiser et d'animer les assemblées générales et réunions ;
- De recenser et identifier les besoins qui peuvent être mutualisés entre les adhérents ;
- De mettre en place les groupements de commandes ;
- De rédiger les comptes rendus et procès-verbaux.

• **Les procédures notifiées en 2019**

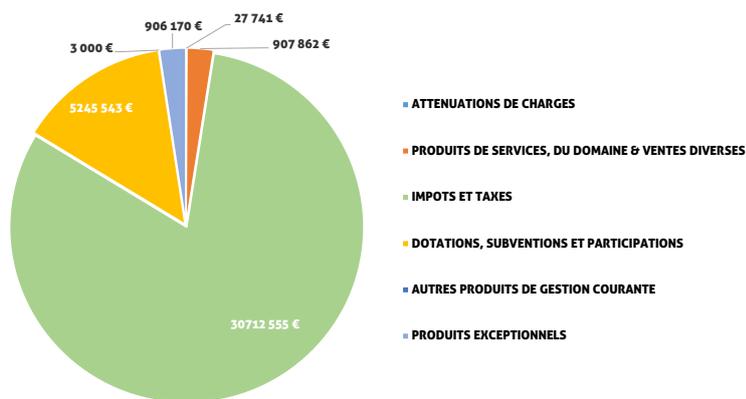
Objet du marché	Titulaire	Montant HT
Marché de travaux		
Travaux de réhabilitation du Grand Parquet - Lot 1 - Voirie et réseaux divers	Stradanova - 77000	245 589,83 €
Travaux de réhabilitation du Grand Parquet - Lot 2 - Sols équestres, arrosage, lices	SASU Equiplus Sols Equestres - 57645	278 464,64 €
Création d'un forage d'exploitation et comblement d'un forage existant à Tousson	Forages Masse SAS	299 560 €
Création d'un réseau d'assainissement collectif gravitaire à St-Martin-en-Bière	Stradanova - 77000	87 123,10 €
Travaux de réhabilitation d'un château d'eau à Perthes	Resina SA - 77165	499 840,28 €
Restauration d'un mur de soutènement - citerne eaux pluviales à Chailly-en-Bière	Goimbault - 77710	136 871,85 €
Travaux de réaménagement de la gare routière du collège Christine Pisan et d'un carrefour à Perthes	Stradanova - 77000	597 961,13 €
Marché de fournitures et services		
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de la station d'épuration et les travaux de création d'un exutoire des eaux pluviales sur la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole	DCI Environnement - 76230	42 300 €
Diagnostic et contrôle des réseaux d'assainissement	SNAVEB SAS - 77006	100 000 €
Mise en place et exploitation d'un service de transport à la demande sur le secteur de la Chapelle-la-Reine	TRANSDEV IDF - 77140	96 257€ /an + variable
Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du stade équestre du Grand Parquet à Fontainebleau	Claude PENLOUP - 18000	62 040 €
Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement des équipements de tennis et de tir à l'arc du stade Philippe Mahut à Fontainebleau	SCP Beguin et Macchini - 75019	65 000 €
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un captage d'alimentation en eau potable en complément du forage existant sur la commune de Tousson	CPGF HORIZON	Prix variables
Élaboration du site patrimonial remarquable de Fontainebleau-Avon	Mireille PELLEN - 13001	92 705 €
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du gymnase Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine	IDONEIS - 77420	53 652 €
Organisation d'un séjour pour les jeunes de 11 à 17 ans	EVAL Voyages - 67600	21 874 €
Mise en compatibilité et révision allégée du plan local d'urbanisme de Vulaines-sur-Seine	Conseil Développement Habitat - Urbanisme - 10000	17 075 €

Marchés passés en 2019 dans le cadre du GAS 77 :

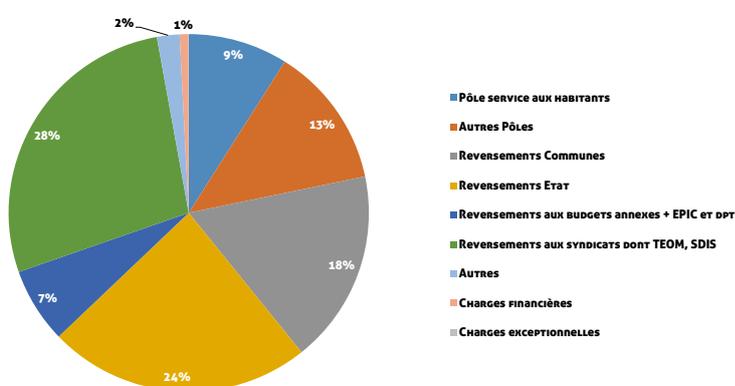
- Vérification réglementaire des aires de jeux et équipements sportifs pour 5 communes. Montant différent par commune
- Vérification et entretien des hydrants pour 8 communes membres. Montant différent par commune
- Fourniture de vélos, de stations, du système d'exploitation et installation pour 3 collectivités SAS France Vélo Connecté - 63000 Clermont-Ferrand. Montant variable par commune

Les finances

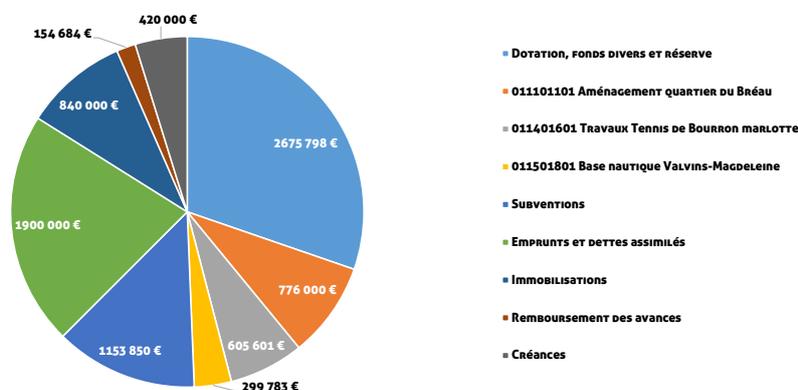
Recettes réelles de fonctionnement



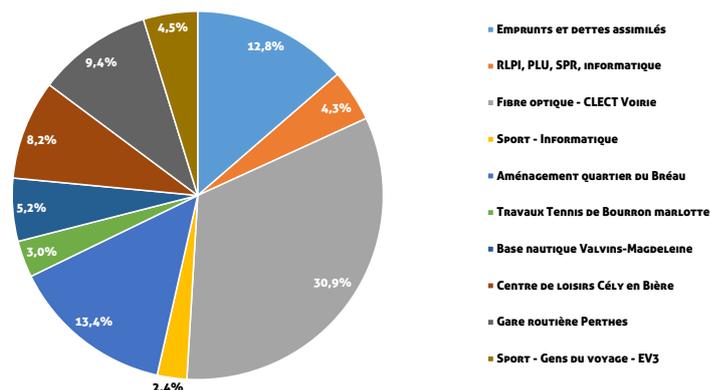
Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles d'investissement / projet ou équipement



Dépenses réelles d'investissement / projet ou équipement



Pour l'année 2019, les budgets sont au nombre de 8 :
1 budget principal et 7 budgets annexes :

• Le budget principal

En fonctionnement, le taux de consommation des dépenses est de 96 % (33 286 588 €) et le taux de réalisation de recettes est de 105% (37 802 872 €). En investissement, le montant des dépenses est de 7 201 960 €, en recettes, la communauté d'agglomération a eu recours à un emprunt de 1,9 millions d'euros pour financer les travaux de fibre optique sur le territoire.

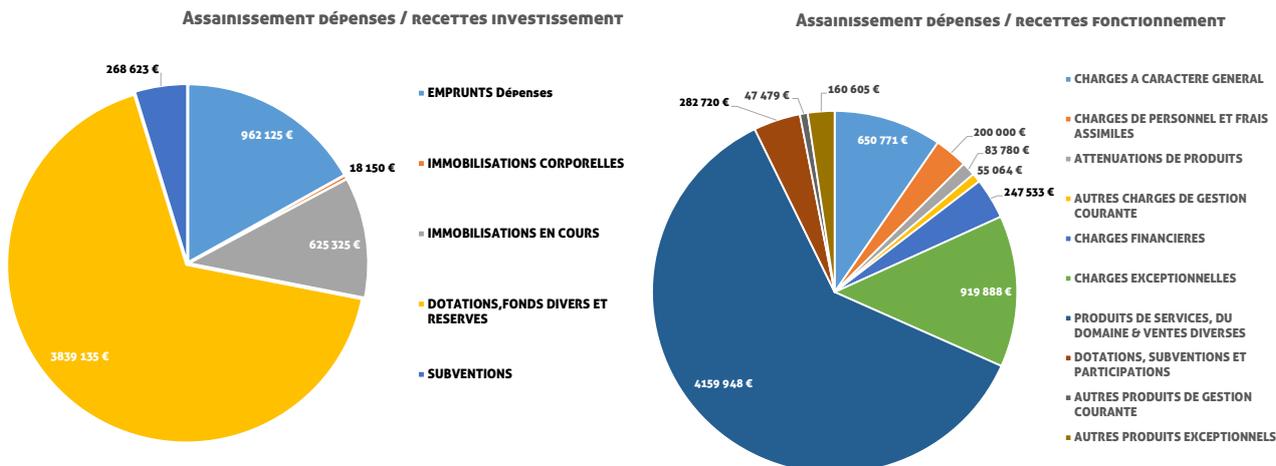
La section de fonctionnement, comprend les dépenses (charges à caractère général, de personnel et autres) et des recettes (dotations de l'État, impôts et taxes, par exemple)

La section d'investissement, comprend elle aussi des dépenses (équipements de la collectivité, capital de la dette, etc...) et des recettes (emprunts, subventions de l'État, par exemple)

L'année 2019 se traduit par un volume de dépenses de 41 M€. Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire 5,5 M€, et de 6,2 M€ en intégrant les restes à réaliser.

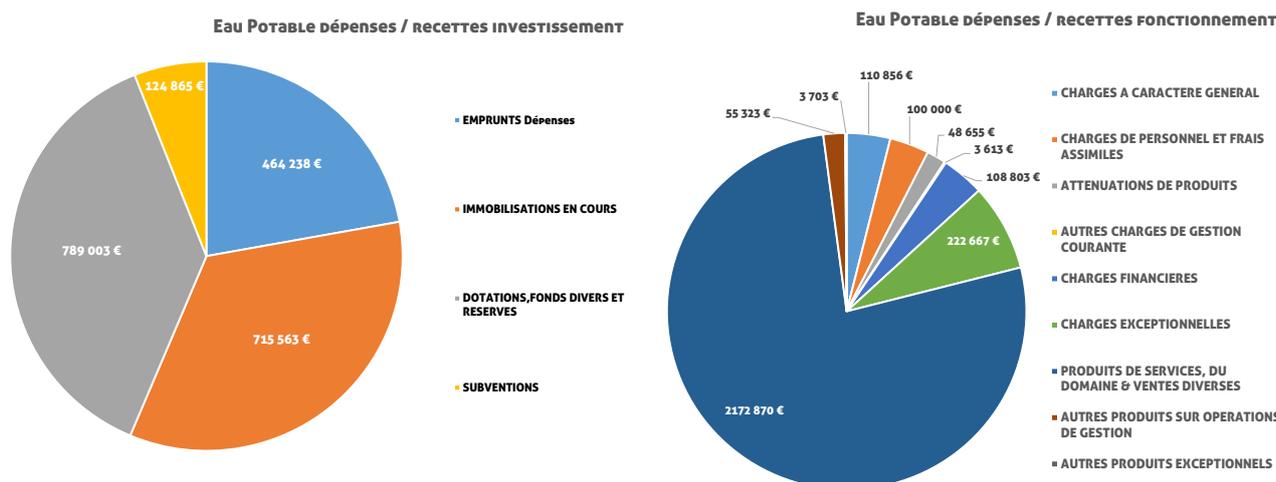
• Le service de l'assainissement

Le compte administratif du service de l'assainissement présente un excédent global de clôture de 7 196 746,50 € et de 6 300 294,33 € en intégrant les restes à réaliser et la reprise du résultat



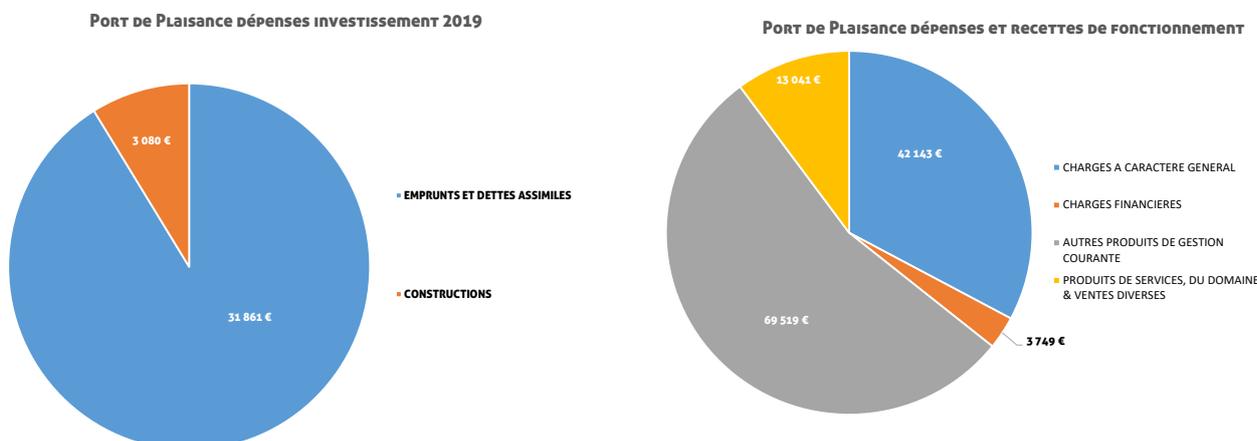
• Le service eau potable

Le compte administratif du service de l'eau présente un excédent global de clôture de 3 468 374,84€ et de 2 574 651,08€ en intégrant les restes à réaliser et la reprise du résultat du SIAEP de Fleury-en-Bière.



• Le Port de plaisance

Le compte administratif du budget Port de plaisance présente un excédent global de clôture de 63 805,58 € et de 38 869,58 € en intégrant les restes à réaliser. Ce budget concerne le port de plaisance situé à Avon, de la gestion du site et des anneaux par l'association des marins de Fontainebleau.

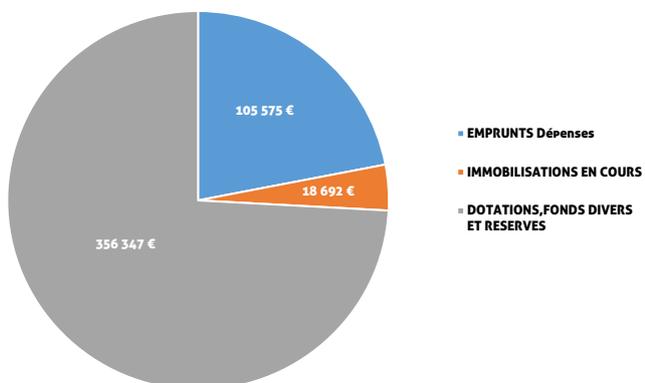


• Le télécentre

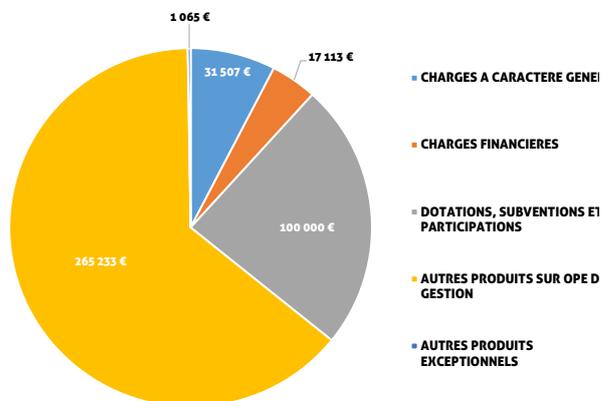
Le compte administratif du télécentre présente un excédent global de clôture de 325 746,59€ et de 315 911,59 € en intégrant les restes à réaliser.

Ce budget concerne le bâtiment Tavernier à Fontainebleau dans lequel est présent une activité de co-working et une pépinière d'entreprises. Site géré par délégation de service public à Stop&Work.

Télécentre recettes / dépenses investissement



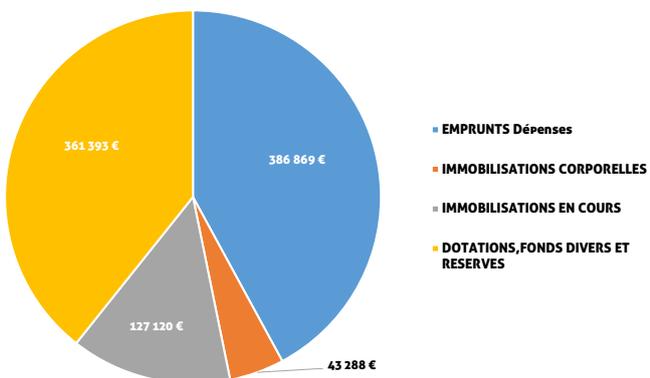
Télécentre dépenses / recettes fonctionnement



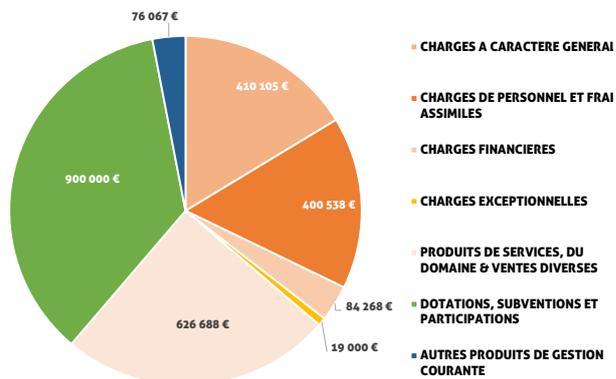
• Le Grand Parquet

Le compte administratif du Grand Parquet présente un excédent global de clôture de 83 279,77 € et de 65 172,69 € en intégrant les restes à réaliser. Ce budget concerne le stade équestre du Grand Parquet situé route d'Orléans à Fontainebleau. Le site accueille des évènements équestres, sportifs, familiaux.

Grand Parquet recettes / dépenses investissement



Grand Parquet recettes / dépenses fonctionnement

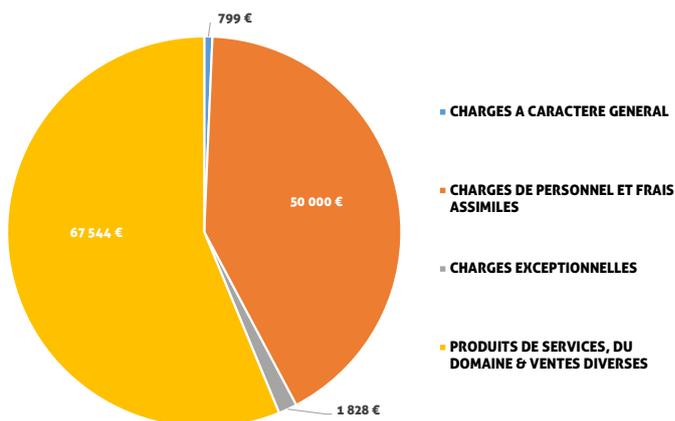


• Activités sportives et de loisirs

Le compte administratif du budget Activité sportives et loisirs présente un excédent global de clôture de 135 352 € et de 134 716,21 €, en intégrant les restes à réaliser.

Ce budget concerne les activités concurrentielles de la piscine de la Faisanderie (hammam, sauna, aquagym).

PISCINE recettes / dépenses fonctionnement



• Les zones d'activités économiques

Le compte administratif du budget Zones d'Activités économiques présente un résultat de 0 €.

Ce budget concerne les acquisitions et ventes de terrains qui sont considérées comme des stocks et non pas comme des actifs.

Les compétences obligatoires

- **Le développement économique PAGE 20**
- **Le développement touristique PAGE 25**
 - Fontainebleau Tourisme
 - Le Grand Parquet
- **Urbanisme Mobilité Habitat PAGE 28**
 - Le Règlement Local de Publicité Intercommunal
 - Les Sites Patrimoniaux Remarquables
 - Les transports
 - Parc relais - Accueil des gens du voyage
 - Plan Local de l'Habitat -Espace Info Energie
 - Le service logement
 - La SEM
- **Collecte et traitement des Ordures Ménagères PAGE 45**
- **Le Projet de territoire PAGE 49**
- **Contractualisation PAGE 53**
- **Politique de la ville PAGE 55**


Travaillez près de chez vous !

**Salon de l'emploi et des métiers
du Pays de Fontainebleau**
Jeudi 4 avril 2019

- + de 50 employeurs
- + 15 partenaires de l'emploi
- + de 200 offres locales

 Consultez la liste des exposants
et les offres sur :
WWW.PAYS-FONTAINEBLEAU.FR



Le Développement économique

La Communauté d'agglomération facilite l'implantation, la création et le développement des entreprises sur son territoire.

www.pays-fontainebleau.fr/entreprendre

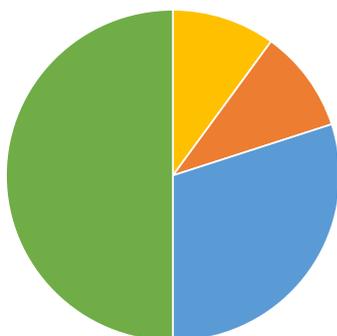
• Faciliter la vie économique locale en informant et orientant les entreprises

Le pôle économique propose aux entreprises un service d'accueil, d'information et d'orientation sur tous les sujets de la création et du développement.

Pour répondre au plus près aux besoins des entreprises, le pôle mobilise un large réseau de partenaires : chambres consulaires, plateformes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, Direccte, commercialisateurs de locaux professionnels et autres interlocuteurs des entreprises...

51 demandes traitées par le pôle

- CRÉATION
- FINANCEMENT
- MISE EN RÉSEAUX
- IMMOBILIER



La recherche de locaux ou de terrains est le sujet majoritairement abordé

50% des demandes concernent la recherche de locaux d'activités, plutôt à la location. Des demandes concernant la recherche de foncier et de bureaux à la location sont aussi traitées.

30 % des demandes concernent l'environnement d'affaires local. (mises en réseau avec les associations de chefs d'entreprises, participation aux événements économiques et information sur le tissu d'entreprises).

10% des demandes concernent la recherche de financements (subventions, prêts d'honneurs...).

10% des demandes concernent la création d'entreprise. Dans ce cas, le pôle accompagne les (futurs) entrepreneurs dans le cadre de l'offre du Booster : ateliers bimensuels gratuits et dispositif sélectif d'hébergement et d'accompagnement.

• Soutenir des dispositifs de financement du développement

L'adhésion à la plateforme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

La plateforme accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs d'entreprise. Ces prêts sont accordés à la personne, sans intérêts et sans garantie. Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants peuvent aller de 3000€ à 30 000€ : texte à modifier/ajouter : « (jusqu'à 50 000 € dans certains cas de reprise et 55 000 € en cas de projet jugé « remarquable »), remboursables sur 5 ans maximum. De nouveaux prêts sont également portés par l'association pour les cibles suivantes : professionnels de santé ; agriculture ; entreprises de moins de 7 ans.

En 15 ans **136 créateurs et repreneurs financés**

291 emplois actifs créés

1 712 500 € de prêts d'honneur accordés
150 938 € de dotation au fonds de prêts par l'agglomération

En 2019, cotisation versée de **14 019.60 €**
8 créateurs (dont 1 professionnel de santé) et
5 repreneurs lauréats
1 prêt croissance
280 000 € de prêts accordés

Initiative
Le réseau. Les experts
Melun Val de Seine
Sud Seine-et-Marne



- **Les deux programmes Leader de financement du développement rural**

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'animer une enveloppe financière européenne provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural.

Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur. Les financements peuvent être alloués à des structures privées (entreprises, associations...) ou publiques. Ainsi, les projets dans le cadre du tourisme rural, vert et fluvial ou encore de l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles.



Leader PNR Gatinais français (concerne les projets sur les communes du Pays de Fontainebleau au sein du périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français) : Une enveloppe européenne de 1.2 millions d'euros sur 7 ans

Leader Sud 77 (concerne les projets sur les autres communes du Pays de Fontainebleau) : Une enveloppe européenne de 1.161 millions d'euros sur 7 ans.

L'agglomération contribue à son animation gestion par le biais d'une convention établie avec Seine-et-Marne Attractivité. (contribution 2019 du Pays de Fontainebleau : 5855.31€)

- **Accompagner le parcours immobilier des entreprises**

La bourse immobilière

Une bourse immobilière de locaux professionnels est animée depuis 2013. Grâce à une application web proposée par Seine-et-Marne Attractivité, une base de données de locaux vacants sur les 26 communes est accessible en ligne sur le site internet de la communauté. Le but recherché est d'aider à l'implantation des entreprises nouvelles sur le Pays de Fontainebleau mais aussi d'accompagner le parcours immobilier des entreprises du territoire.

La publication des offres immobilières est gratuite.

40 offres publiées en 2019 par des commercialisateurs et propriétaires



immobilier.seine-et-marne-invest.com

Taux d'occupation 85 %

**30 bureaux fermés
22 bureaux en espace ouvert
200m² de coworking
3 salles de réunion**

- **Le Succès du Centre STOP & WORK**

Ouvert en octobre 2014, il a été créé à destination des indépendants, créateurs d'entreprise, très petites entreprises, salariés nomades et télétravailleurs. Du co-working au bureau fermé, c'est 1200m² d'espaces de travail accessibles « à la carte », à l'heure, quelques jours par mois ou à plus long terme. Le centre doit aussi sa réussite grâce aux nombreux services proposés à ses utilisateurs (accueil avec standard téléphonique, salles de réunion, cuisine partagée...) et à ses animations régulières qui facilitent la mise en réseau. Les entreprises de la pépinière du Pays de Fontainebleau y sont résidentes. Le site est propriété de la communauté d'agglomération qui l'a acquis en décembre 2011 et l'a rénové. Le site est géré en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau. La redevance 2019 versée au Pays de Fontainebleau est de 239 198€.



Télécéntré



- **Les 8 Zones d'Activités Économiques - 66 ha**

Les 8 zones sont situées sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine.

Près de 150 entreprises y sont implantées.

• **Animer la vie économique du territoire**

Les Rencontres économiques du Pays de Fontainebleau

Elles se sont tenues le jeudi 24 janvier 2019 dans le cadre prestigieux de l'INSEAD.

170 entreprises ont participé à cet évènement annuel proposé par la communauté d'agglomération avec pour principal objectif d'offrir un moment d'échanges privilégiés entre les acteurs économiques du territoire et les élus.

En première partie de soirée, les élus ont présenté la communauté d'agglomération dans son fonctionnement et ses missions ainsi que ses principaux projets et services intéressant le tissu économique local. Ces présentations ont donné lieu à des échanges très ouverts avec les participants.



Rencontres économiques 2019 à l'INSEAD

2^{ème} édition du concours Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau

La deuxième partie de soirée était consacrée à la remise des prix de la 2^{ème} édition du Concours « Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau ». Le Pays de Fontainebleau a réuni à ses côtés les partenaires suivants pour contribuer à la communication du concours et à la sélection des lau-

réats : Seine-et-Marne Attractivité, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et la Chambre de Commerce et Industrie de Seine-et-Marne.

Les 13 candidats, de secteurs d'activité très divers, ont été félicités pour la qualité de leur candidature et leur engagement entrepreneurial, reflet du dynamisme économique local.

PRIX INNOVATION : RAPIDLE, solution click & collect pour les commerces de proximité

PRIX EXPORT : CYMBELINE Depuis plus de 40 ans, Cymbeline défile sur les podiums du monde entier avec ses robes de mariées.

PRIX DEVELOPPEMENT LOCAL : Julien COLBOC, « Valorisateur » de bois et graphiste depuis 20 ans

PRIX COUP DE CŒUR : Les éditions du sabot rouge

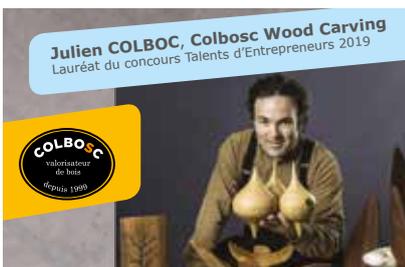
Ils s'inspirent du patrimoine local sous toutes ses formes et s'entourent d'auteurs et d'illustrateurs pour créer deux collections : Jeunesse et Histoire & patrimoine.



PRIX INNOVATION : Steeve BROUTIN, Rapide (Fontainebleau)



PRIX EXPORT : Jean-Philippe LAUTRAITE, PDG - CYMBELINE (Avon)



PRIX DÉVELOPPEMENT LOCAL : Julien COLBOC, Sculpteur sur bois (Achères-la-Forêt)



PRIX COUP DE CŒUR : Blaise CASEVITZ et Nicolas QUÉNU, co-fondateurs des EDITIONS DU SABOT ROUGE (Bourron-Marlotte).

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Entrepreneurs, Chefs d'entreprise

Participez à la 2^{ème} édition du concours Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau

4 prix :
• Développement local
• Innovation
• Export
• Coup de cœur

À gagner :
• Une campagne d'affichage locale
• Un portrait professionnel
• Des relais print et web

Remise des prix lors des Rencontres économiques du Pays de Fontainebleau

• Soutenir l'emploi local

Salon de l'emploi et des métiers : des employeurs et des candidats

Le Pays de Fontainebleau a organisé son deuxième salon dédié à l'emploi local le jeudi 4 avril 2019 à la Maison dans la Vallée à Avon. Le salon s'est articulé autour de stands tenus par des employeurs et des acteurs de l'emploi.

La journée a été ponctuée de **5 conférences de présentation de métiers** sur les thèmes suivants

- Les métiers des services à la personne au domicile
- Le bâtiment recrute !
- Les métiers de la forêt et du bois
- L'alternance pour accéder aux métiers de l'hôtellerie et la restauration
- La diversité des métiers de l'environnement

Toute la journée :
Restauration par l'UTEC
Avon-Fontainebleau

Fleuristerie par l'IMA du Pays
de Montereau



55 employeurs
+200 offres
15 organismes emplois et métiers
+1000 visiteurs
+91% des exposants et des visiteurs ont recommandé une nouvelle édition



Travaillez **près de chez vous !**

Salon de l'emploi et des métiers
du Pays de Fontainebleau
Jeudi 4 avril 2019

+ de 50 employeurs

+ 15 partenaires de l'emploi

+ de 200 offres locales



Consultez la liste des exposants
et les offres sur :

WWW.PAYS-FONTAINEBLEAU.FR

Adhésion à la Mission locale de la Seine et du Loing

La communauté d'agglomération adhère à la Mission locale de la Seine et du Loing dont les actions favorisent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou en rupture avérée de scolarité. L'association accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sur des questions liées à l'emploi, la formation, la santé, la mobilité, la citoyenneté et au logement.

En 2019 : 360 jeunes de l'agglomération se sont inscrits en suivi (dont 190 primo-inscrits)

Les permanences locales :

- Maison de la Jeunesse « La Nébul' » à Fontainebleau
- Maison des Jeunes à Avon
- Perthes-en-Gâtinais

Cotisation versée en 2019 : 54 409€

Adhésion à l'École de la 2ème Chance

La communauté soutient l'École de la 2ème Chance 77 (E2C 77) et participe ainsi au financement des parcours des jeunes de son territoire auprès de cette association qui a accueilli 394 stagiaires Seine-et-Marnais en 2019. Son objectif est de faciliter l'intégration de ces jeunes sur le marché du travail.

Les jeunes adultes du Pays de Fontainebleau sont suivis sur les sites de Melun et Montereau. En 2019, l'E2C77 a accompagné 16 jeunes du Pays de Fontainebleau. Neuf d'entre eux sont sortis du dispositif en cours d'année, 4 sont partis en formation qualifiante ou ont décroché un contrat de travail.

Les jeunes de 16 à 25 ans accueillis par l'E2C77 ont en commun d'avoir quitté le système scolaire sans diplôme et de se trouver dans une situation hautement précaire. À l'issue de leur cursus, qui alterne périodes de formation (trois semaines) et périodes d'immersion en entreprises (quatre semaines), 70 % des stagiaires de l'E2C77 accèdent à l'autonomie sociale et professionnelle.

Cotisation versée en 2018 : 10 000€



En 2018
412 jeunes habitants les communes relevant du périmètre de la Mission locale de la Seine et du Loing se sont inscrits en suivi,
179 ont été reçus pour la première fois.
52 % sont âgés de 18 à 21 ans.



école de la 2^e chance
SEINE-ET-MARNE

En 2018
12 jeunes du territoire accompagnés :
5 ont accédé à un emploi ou une formation
6 ont débuté en 2018 et sont toujours en parcours
et 1 jeune a quitté le dispositif

• Booster la création



Le Booster, pépinière d'entreprises

Pour soutenir la création d'entreprises sur le territoire, le Pays de Fontainebleau porte un dispositif dédié : Le Booster

- Pour tous et sur simple inscription : des ateliers thématiques le mardi matin.
- Sur sélection : la pépinière permet à de jeunes entreprises de bénéficier de bureaux à des conditions privilégiées et d'un accompagnement sur quatre ans.

Les ateliers thématiques

Ateliers collectifs et gratuits. Ils favorisent les interactions entre les participants.

Ateliers de sensibilisation aux sujets de la création et du développement de l'entreprise.

Public : entrepreneur individuel ; micro entrepreneur ; porteur de projet

- 49% des participants sont des porteurs de projet et 51% ont créé leur entreprise
- 72% viennent du Pays de Fontainebleau et 28% résident hors du territoire.
- Le taux de satisfaction sur le format et le contenu des ateliers est de 90%
- 50% des participants reviennent au moins 1 fois aux ateliers.

Les bureaux de la pépinière

Les lauréats bénéficient d'une aide financière immobilière, d'un accompagnement individuel et d'un accès facilité au réseau d'expertises du Booster.

Critères d'éligibilité : siège social domicilié sur le Pays de Fontainebleau ; entreprises de moins de 2 ans.

Critères de sélection : nature de l'activité ; aspect « différenciant » de l'activité ; qualité du business plan ; perspective en matière de création d'emploi ; profil du créateur

91% des créateurs actuellement accompagnés par la pépinière sont des primo entrepreneurs.

Profil des entrepreneurs "boostés"

âge moyen : 40 ans
niveau d'étude : Master 2
Ingénieur

8 entreprises accompagnées au 31/12/2019 (vs 11 entreprises au 31/12/2018)

Mouvement d'entreprises : 2 entrées et 5 sorties

2 comités de sélection

En 2018, le Pays de Fontainebleau a versé 15 973 € d'aides immobilières



en 2019

20 ateliers / 181 participants
(124 visiteurs uniques)
Soit 9 participants
par atelier en moyenne

Les entreprises accompagnées en 2019

Bureaux fermés

HOME CAMPER, Etienne DE GALBERT – Plateforme Touristique

CIVILINC, Benjamin HUMMLER – Plateforme de mutualisation de biens et services

BIMFIRST, Joël DORENT – Conseils en BIM

Co-working du Salon d'affaires

SYMBIOTIS, Maurice DRAPIER – imagerie aérienne

RIDE RUN & BE ZEN, Alizée LENAFF – Séjours sport & bien être

LES EDITIONS DU SABOT ROUGE, Blaise CASEVTIZ et Nicolas QUENU – Editions d'ouvrages sur le patrimoine et l'histoire

LES ELFES DE TIALY, Annick FONTAINE – Jeux pour enfants

CUISINEZ POUR BEBE, Jonas et Clémence MAUMENÉ – Plateforme web dédié à l'alimentation des bébés

• Soutenir le développement agricole

Lancement d'un groupe de travail avec les communes du Pays de Fontainebleau portant sur le développement des circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective communale :

-Lancement du projet – janvier 2019

-État des lieux du fonctionnement de la restauration collective communale – 1er trimestre 2019

-Restitution et échanges sur l'état des lieux auprès des élus locaux, des agents publics, des partenaires et acteurs du secteur – 2ème et 3ème trimestre 2019

-Évaluation par denrées alimentaires des volumes d'approvisionnement actuels dans les cantines communales – 3ème trimestre 2019

-Visite de la cuisine centrale de Charny Orée de Puisaye – Octobre 2019

-Veille sur l'organisation et acteurs locaux de la filière restauration collective alimentaire et les outils d'actions mobilisables.



• Soutenir le développement touristique

L'année a été marquée par l'avancée de deux projets structurants :

-L'Eurovéloroute 3 « La Scandibérique »

Pose de matériels de signalétique pour jaloner des itinéraires depuis la Scandibérique vers les communes de Bois le Roi, Samois sur Seine, Avon, Fontainebleau et Bourron-Marlotte.

La scandibérique est le nom donné à la portion fran-

dibérique fait l'objet d'une communication portée par Seine-et-Marne Attractivité, qui ambitionne de positionner le département comme LA destination du slow tourisme en ile de France.

Du côté des communes à proximité de l'itinéraire, leurs 4 communautés de communes et d'agglomération (Pays de Fontainebleau, Moret Seine & Loing, Pays de Nemours et Gâtinais Val-de-Loing) ont travaillé ensemble en vue d'inciter à la découverte de leurs atouts touristiques mais aussi à la fréquentation de leurs commerces et prestataires touristiques. Ainsi des panneaux plans d'informations communs ont été développés et installés devant les principales gares et parking à proximité de la Scandibérique. Sur le Pays de Fontainebleau, 4 itinéraires cyclables sont proposés au départ de la Scandibérique : ils traversent Bois-le-Roi, Samois-sur-Seine, Avon jusqu'à Fontainebleau et Bourron-Marlotte (depuis Montcourt-Fromonville).



çaise d'une véloroute européenne (l'EuroVélo 3) qui traverse la France en diagonale de la frontière belge à l'Espagne. L'itinéraire complet relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques de Compostelle (Espagne). L'itinéraire de la Scandibérique traverse le sud de la Seine-et-Marne par les berges de la Seine et du Loing : le département a déjà réalisé de nombreux aménagements pour faciliter le passage des vélos. La portion sud seine-et-marnaise de la Scan-

Budget opération :

17 814 € HT

Subvention régionale : 6850€

Subvention

départementale : 1142€

-Projet de développement du Port de Valvins :

Signature d'une convention de coopération avec Voies Navigables de France – janvier 2019 portant sur l'élaboration d'un projet de développement du port. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer l'accueil en répondant aux besoins des groupes, des plaisanciers et de la population locale.
- Augmenter l'offre de plaisance
- Recréer un cheminement doux entre le Port et son environnement
- Structurer une offre de services complémentaires au Port.



Fontainebleau Tourisme

Pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique en matière d'accueil, de promotion et de commercialisation d'offres touristiques, l'agglomération est dotée d'un office de tourisme intercommunal : Fontainebleau Tourisme

- **Augmentation des ressources pour une communication de destination**

Objectif : attirer et générer davantage de consommations (dont nuitées). L'augmentation de la taxe de séjour collectée a financé cette action.

- **Renforcement de la communication**

Nouvelle version du site web et sa publication en anglais, en espagnol et en allemand (+50 % de visites). Actions : Présence accrue sur les réseaux sociaux, moteur de disponibilités et de réservations hôtelières (1 000 connexions par mois), accès à la plateforme Régiondo pour les activités. Une opération immersive a été menée à Paris Gare de Lyon, innovante dans un lieu stratégique et à fort passage.

- **Renforcement de la participation aux workshops internationaux BtoB**

Présence auprès des prescripteurs avec les partenaires institutionnels : Région Île-de-France, Atout France, Office du Tourisme et des Congrès de Paris et les principaux sites de Seine-et-Marne.

- **Progression du CA commercial vers les groupes.**

Accueil des « Ambassadors of Music », + 3 500 étudiants américains.

Soutien à des événements majeurs

Le Festival Histoire de l'Art, trois jours de rencontres scientifiques, festives - 70 000€

Le Festival Django Reinhardt – 55 000€

7ème édition du Festival Séries Séries – 30 000€

- **Les événements majeurs et le Grand Parquet**

Soutien au nom de l'agglomération les événements rayonnants du Pays de Fontainebleau.

Ces grands événements sont générateurs de notoriété et de séjours, et représentent un impact économique direct très important.

Fréquentation des accueils touristiques

65 000 visiteurs sur l'ensemble des points d'accueil touristiques

Traitement des demandes touristiques

6002 par téléphone

2086 par courriel

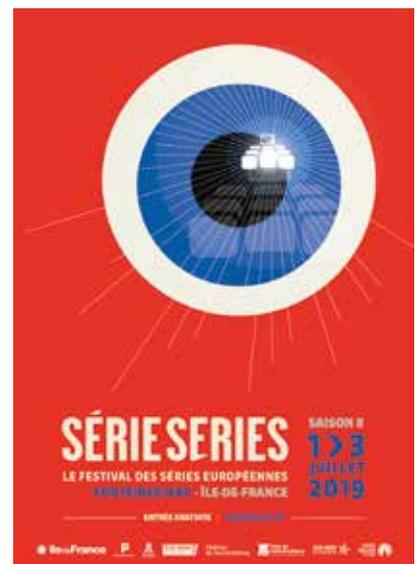
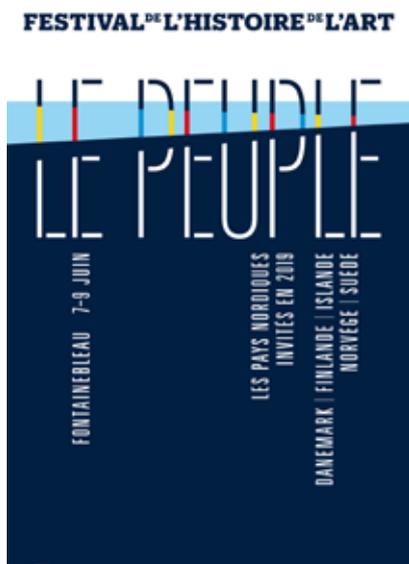
340 par courrier

- **Lancement de la démarche partenaires**

Un protocole de partenariat selon une démarche construite autour d'engagements réciproques. Cet accord est assorti d'une contribution annuelle symbolique ou plus importante selon les contreparties commerciales ou la visibilité attendues.



Fontainebleau
TOURISME



- **Financement de Fontainebleau Tourisme**

Les ressources sont essentiellement constituées de la taxe de séjour : 517 000 € et la subvention de l'agglomération : 680 000€

Le Grand Parquet

Exploitation de l'établissement

Pour les activités équestres, les organisateurs 2019 ont subi les conséquences de la perte de 15 % d'adhérents auprès de la Fédération Française d'Équitation, avec une baisse des engagés cavaliers sur leurs différents concours. Pour autant, le calendrier sportif a été maintenu avec le même nombre de dates que sur la saison 2018.

-22 % sur le budget annexe de fonctionnement

45 000 € de recette en location de boxes pour chevaux de passage

11 000 € de recette en location de salle

• Actions commerciales et communication

- Reconduction de la convention d'occupation du restaurant (+ 76 000 € HT)
- Prise en charge des personnels de pistes par les organisateurs (-50 000 € HT)
- Convention de location pour le parc à obstacle
- Partenariat avec DEPOLIA Bis Bennes (+ 3 000 € HT)
- Convention d'exclusivité d'un chargé de sécurité (+2 800 € HT)



• Travaux et entretien du site

- Rénovation de l'ensemble du réseau de fibre interne (17280€ de produit sur le débit fourni aux organisateurs),
- Validation du dispositif répondant aux conseils et règles VIGIPIRAT. Le parking client et sa circulation fonctionnent correctement,
- Renforcement du process d'évacuation de victime par hélicoptage,
- Renforcement des éclairages sur les parkings camions,
- Remplacement du sable de la carrière d'Odéant,
- Création de petites fumières sur la zone des écuries,
- Ré-ensablement de la piste de cross,
- Réparation d'une partie des murs d'enceinte.

• Chiffre d'affaires 2019 : 577 k€ / 546 k€ en 2018 (+8%)

Financement par produits des services et par subvention depuis le budget principal de l'agglomération de 1 100 000 €.

• Parmi les événements de 2019



• Le BIP

L'évènement a fêté ses 19 ans et s'avère être une manifestation majeure à Fontainebleau et dans le paysage équestre international.

GRAND PRIX
CLASSIC

• GRAND PRIX CLASSIC

En 2019, 5 dates contre 6 en 2018 et 3 prévues en 2020, compte tenu des difficultés économiques de l'organisateur.



• La Grande Semaine

37 ans de participation. Un village d'exposants sur toute la surface commerciale, le nombre de jeunes chevaux est en hausse ! Un beau succès en 2019.

Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau exerce la compétence aménagement de l'espace communautaire.

En conséquence elle assure désormais pour le compte de ses communes membres la gestion et l'élaboration des documents d'urbanisme dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les Sites Patrimoniaux Remarquables (et ex-AVAP), les Règlements Locaux de Publicité et le futur Règlement Local de Publicité Intercommunal, ainsi que l'exercice du droit de préemption.

Les communes continuent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont réceptionnées en mairie et sont délivrées par le Maire de la commune grâce à ses pouvoirs de police

• Accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme communaux et gestion de leur procédure.

En application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération "peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence".

Ainsi, la communauté d'agglomération accompagne et apporte son expertise sur les procédures d'évolution des PLU communaux demandées par les élus municipaux.

Il est conseillé au maire de délibérer en amont de l'agglomération aux différentes étapes de ces procédures afin que l'ensemble de son équipe et de ses concitoyens puissent suivre leur déroulement en plus des outils d'information et de concertation mis en place. Toutefois, c'est bien au conseil communautaire qu'appartient d'approuver chaque étape.

Point d'avancement des PLU communaux

2 Approbations

- Révision allégée du PLU d'Ury approuvée le 27 juin
- Modification n°9 du PLU de Fontainebleau-Avon approuvée le 4 avril

10 Prescriptions de nouvelles procédures

- 4 Révisions allégées :
 - La Chapelle-la-Reine (n°1)
 - Ury (n°2)
 - Saint-Martin-en-Bière
 - Chartrettes
- 2 Procédures de mise en compatibilité du PLU de La Chapelle-la-Reine avec une déclaration de projet (n°1 et 2)
- 3 Modifications de PLU :
 - Bois-le-Roi
 - Fontainebleau-Avon (n°10)
 - Perthes
- 1 Modification simplifiée du PLU de Bourron-Marlotte

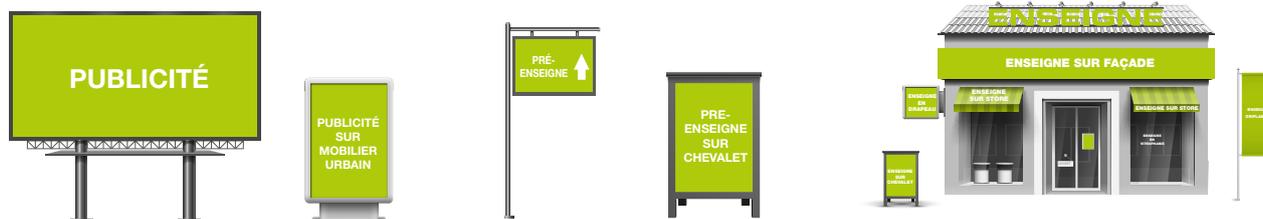
7 Autres études lancées précédemment et encore en cours

- 3 Élaborations de PLU :
 - Barbizon
 - Saint-Sauveur-sur-Ecole
 - Héricy (révision)
- 4 autres procédures
 - Révision allégée du PLU de Vulaines (n°1)
 - Mise en compatibilité du PLU de Vulaines avec une déclaration de projet (n°1)
 - Mise en compatibilité du PLU de Fontainebleau-Avon avec une déclaration de projet (n°1)
 - Modification du PLU de Fontainebleau-Avon (n°11)

En 2019, la communauté d'agglomération a épaulé de nombreuses communes dans leur projet d'urbanisme et assuré la gestion de 19 procédures (contre 21 en 2018 et 10 en 2017) ainsi que la gestion de 10 recours contentieux à l'encontre des PLU approuvés ou en cours d'élaboration.

• Le Règlement Local de Publicité Intercommunal

Principales définitions



Rappel du contexte

La réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes est régie par le Code de l'environnement. Elle s'applique à l'ensemble des dispositifs d'affichage extérieur (publicités, pré-enseignes, enseignes), visibles depuis les voies ouvertes à la circulation publique, qu'ils soient sur une propriété privée ou sur le domaine public.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II », ainsi que le décret d'application n°2012-118 relatif à la publicité extérieure ont profondément modifié cette réglementation, le double objectif étant de préserver la qualité du cadre de vie, tout en permettant l'utilisation des nouveaux moyens mis à disposition de la communication extérieure.

Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) permet d'adapter aux spécificités locales la réglementation nationale (RNP), mais il ne peut être que plus restrictif que cette réglementation nationale.

A ce jour, trois communes du territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sont couvertes par un RLP et quatre communes sont concernées par un RLPi. L'ensemble de ces documents sont antérieurs à la loi ENE et doivent donc être révisés pour être mis en conformité avec cette loi. A défaut, ils seront caducs en juillet 2020.

Le RLP étant un corollaire de la compétence PLU, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est seule compétente pour modifier ou réviser les règlements. Comme en matière de PLU, la révision des documents existants entraîne automatiquement l'élaboration d'un règlement à l'échelle des vingt-six communes de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Ainsi par délibération du 14 décembre 2017, l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal a été engagée sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, mais également urbaines et technologiques.



Point d'avancement du projet de RLPi en 2019 :

- Débat sur les orientations et objectifs du document, février 2019
- Élaboration du règlement et arrêt du projet, septembre 2019
- Lancement de l'enquête publique, décembre 2019

Débat sur les orientations et objectifs (février 2019)

Entre début juin et fin novembre 2018 un diagnostic a été réalisé sur l'ensemble du territoire du pays de Fontainebleau dont les données clés sont résumées ci-dessous :

- **3 Règlements Locaux de Publicité communaux** : Bourron-Marlotte datant de 1993, Fontainebleau de 2000 et Avon de 2009 et un RLPi datant de 1989 regroupant 4 communes Cély, Chailly-en-Bière, Perthes et Saint-Sauveur-sur-Ecole - sont non conformes à la loi n°201-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite «Grenelle II». Passé le 13 juillet 2020 ils deviendront caducs s'ils ne sont pas révisés.
- **Le territoire dispose d'un contexte paysager et patrimonial particulièrement remarquable qui fixe des interdictions concernant la publicité.** Nombreux périmètres de protection couvrent l'ensemble des 26 communes :
 - 16 communes appartiennent au PNR du Gâtinais français,
 - 2 « Sites Patrimoniaux remarquables (SPR) » : Bourron-Marlotte et Barbizon et 1 en cours de création sur Fontainebleau et Avon,
 - 81 monuments historiques,
 - 3 sites Natura 2000,
 - 2 sites reconnus par l'Unesco : le château de Fontainebleau (en projet : extension à la forêt de Fontainebleau) et la réserve de biosphère dont le périmètre s'étend sur 126 communes dont notamment sur nos 26 communes,
 - Une grande variété de ses paysages qui sont identifiés en sites inscrits et classés (plus d'une trentaine de sites sont recensés recouvrant 87% du territoire) => 19 communes ont une double protection au titre des sites et abords de monuments historiques, 3 communes ont une seule protection au titre des sites ou abords, seules 2 communes n'ont pas de protection ni au titre du paysage, ni au titre du patrimoine. A noter que le massif forestier de Fontainebleau est le deuxième massif boisé de France qui fait l'objet du plus haut niveau de protection au titre des espaces protégés. Le Pays de Fontainebleau est ainsi un des territoires les plus riches en biodiversité de Seine-et-Marne qui possède le plus grand nombre de dispositifs d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) et de protections (arrêtés de biotope, forêt de protection, forêt d'exception, réserves biologiques, réserve internationale de biosphère, etc).
- **Un territoire avec un cadre de vie de qualité et un paysage hors du commun**, globalement préservé de la publicité : la plupart des dispositifs présente une surface inférieure à 4m², notamment sous forme de panneaux muraux ou sur clôture, de petites préenseignes au sol ou de mobilier urbain (abris-bus, sucettes).
- **La majorité des dispositifs publicités et pré-enseignes recensés** dans l'inventaire se trouvent dans les communes de Samoreau, Avon, Fontainebleau et Vulaines-sur-Seine
- **Moins de 50% des dispositifs du territoire sont toutefois conformes à la réglementation** nationale, du fait des nombreuses protections du patrimoine présentes sur le territoire. ce qui limite l'impact paysager de ces dispositifs et la pollution visuelle du territoire.
- Les principales raisons de non-conformité à la réglementation nationale sont liées à **l'installation de dispositifs au sol dans les communes de moins de 10 000 habitants**, une implantation hors agglomération ou dans le périmètre du Parc Naturel Régional. Les infractions au code de l'environnement relèvent donc davantage du lieu d'implantation des dispositifs que de leurs caractéristiques propres (format, densité, etc.).
- **Le recensement** des enseignes n'a pas fait l'objet d'un traitement statistique, mais davantage **qualitatif**, sous format de reportage photo, permettant de repérer les principales non-conformités, les différentes caractéristiques et les axes d'amélioration.

A partir du diagnostic ont été définis des secteurs à enjeux, desquels ont découlé les orientations et objectifs du document. Les orientations, débattues en Conseil Communautaire le 21 février 2019, ainsi qu'au sein des conseils municipaux sont les suivantes :

→ Conforter l'attractivité du territoire, en préservant les richesses touristiques et en veillant à la promotion touristique et culturelle du territoire ;

→ Valoriser les paysages porteurs des identités locales, en travaillant la mise en scène paysagère des principales entrées de ville et traversées urbaine du territoire, ainsi que par la mise en valeur des éléments de patrimoine, remarquables comme ordinaires ;

→ Préserver le cadre de vie sur l'ensemble du territoire, par la valorisation du paysage quotidien et la limitation des nuisances et impacts sur l'environnement liés à l'affichage extérieur, notamment la pollution lumineuse.

→ Assurer la visibilité des activités économiques en améliorant la lisibilité des paysages commerciaux

Elles n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière. Ces orientations ont constitué les lignes directrices de l'élaboration des pièces réglementaires.

Bilan de la concertation et arrêt du projet : septembre 2019

Collaboration avec les personnes publiques associées et consultées

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, le projet s'est réalisé en collaboration étroite avec les personnes publiques associées, personnes publiques consultées et acteurs concernés par les questions d'affichage extérieur ainsi que les communes membres.

Les personnes publiques associées (PPA) ont été conviées au travers 2 réunions spécifiques (l'une concernant le diagnostic et les enjeux le 19/10/2018, l'autre sur la phase règlement et zonage le 01/04/19). L'Etat, la Chambre du commerce et de l'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture ont notamment été invités à contribuer aux échanges.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Départemental via son Agence Routière, l'Architecte des bâtiments de France et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ont en plus été conviés à tous les comités techniques auxquels ils ont ainsi pu participer activement. Un comité spécifique a eu lieu également avec l'Architecte des Bâtiments de France et les communes concernées par un Site Patrimonial Remarquable.

Les personnes publiques consultées (PPC) : Les associations agréées de protection de l'environnement, les associations locales d'usagers, les communes limitrophes, EPCI voisins ont également été invités à participer à ces 2 réunions spécifiques (PPA et PPC). Les associations, en plus de leurs participations aux réunions publiques, ont pu apporter leur éclairage et contribution à ce dossier.

Les acteurs concernés : Les représentants socio-professionnels de la publicité et des enseignes et les commerçants ont aussi été sollicités. Quant aux afficheurs et enseignantistes, ils ont été invités à la première réunion dédiée aux PPA et PPC puis au deuxième atelier acteurs économiques et locaux (phase règlement et zonage le 01/04/19). Les autres acteurs ont été conviés à participer via 4 ateliers visant spécifiquement les acteurs économiques et locaux du territoire (3 ateliers sectorisés pour la phase diagnostic et enjeux: 1 atelier acteurs péri-urbain et rural, 1 atelier acteurs pour le cœur urbain Fontainebleau-Avon, 1 atelier animé par la commune de La Chapelle, / phase règlement et zonage : 1 atelier rassemblant l'ensemble des acteurs des 26 communes).

L'ensemble des partenaires ont ainsi reçu des informations tout au long de la procédure et des temps d'échange ont été organisés leur permettant de participer à la construction du projet de RLPi.

Collaboration avec les communes : Elles ont donc été associées étroitement à toutes les phases d'élaboration du RLPi. Le projet a pu être co-construit avec elles grâce à leur participation à chacun des comités techniques via leurs référents RLPi (élu et technicien) qu'elles ont désignés préalablement. Des ateliers territoriaux spécifiques ont aussi été organisés pour chacune des phases du dossier (phase 1 : orientation par commune et définition des limites d'agglomération novembre 2018, phase 2 : définition du zonage et règlement mars 2019) : 2 ateliers « communes du PNR + Noisy », 2 ateliers « Bord de Seine et Vallée », 2 ateliers cœur urbain. 3 conférences des maires élargies ont également eu lieu en 2019 : 1 sur définition des orientations et 2 sur le projet de zonage et règlement.

Organisation de la concertation du public

Les modalités de concertation mises en place ont permis de concerter à plusieurs reprises avec le grand public, les associations pour la protection de l'environnement, les acteurs économiques et les professionnels de la publicité extérieure et des enseignes.

Les principales modalités de concertation et de communication qui ont été mises en place sont les suivantes :

o Phase 1 « diagnostic et orientations »

- Un article de lancement du RLPi et un panneau introductif sur le déroulé de la procédure
- Une concertation numérique : questionnaire mis en ligne sur le site du Pays de Fontainebleau de début novembre 2018 à fin février 2019
- Deux ateliers acteurs « économiques et locaux » le 30 novembre 2018 et le 4 décembre 2019
- et un autre organisé spécifiquement par la commune de La Chapelle le 20 décembre 2018
- Une réunion publique « diagnostic / orientations » le 11 décembre 2018
- Un article et un panneau sur les principaux constats du diagnostic, secteurs à enjeux et grandes orientations retenues

o Phase 2 « zonage et règlement »

- Un atelier « acteurs économiques et locaux » le 1er avril 2019
- Une réunion publique « traduction règlementaire et définition du zonage » le 20 mai 2019
- Un article et un panneau présentant les zones de publicité et principes du règlement

Par ailleurs dès le début de la procédure, l'ensemble des documents ont été mis à la disposition du public au fur et à mesure de l'avancement du dossier sur le site internet du Pays de Fontainebleau et relayé par les sites communaux.

Des registres de concertation ont aussi été mis à la disposition du public au sein des 26 communes et au siège de l'agglomération. Seulement deux remarques ont été déposées.

Des affiches, flyers et des courriers envoyés par certaines communes dédiés aux entreprises et commerçants locaux ont annoncé la tenue des ateliers et des réunions publiques qui n'ont attirés qu'une cinquantaine de personnes dont les échanges sont synthétisés dans le bilan de concertation.

Outils développés : un questionnaire, une exposition, des registres de concertation dans chaque commune, 4 articles dans les bulletins d'info et sur le site internet des collectivités, affiches, flyers, courriers aux acteurs économiques, 4 ateliers et 2 réunions publiques.

Transmission pour avis du projet de RLPi arrêté aux personnes publiques associées et consultées

Une fois arrêté le projet de RLPi a été notifié pour avis à l'Etat ainsi qu'aux autres Personnes Publiques Associées à l'élaboration du RLPi et aux Conseils Municipaux des communes membres. Il a été transmis pour avis au titre des PPC, aux communes et EPCI limitrophes, ainsi qu'à divers organismes susceptibles d'être intéressés (associations agréées de protection de l'environnement, associations locales d'usagers, associations ou unions des professionnels de l'affichage et des enseignes). Soit au total plus d'une quarantaine d'envois. Ils ont 3 mois pour donner leur avis soit jusqu'à la fin de l'année 2019.

Avis favorable de la CDNPS

Le projet de RLPi a également été soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), conformément à l'article L.581-14-1 du Code de l'Environnement. La CDNPS, dans sa formation publicité, s'est tenue le 21 novembre 2019 pour examiner le RLPi arrêté. Au terme du déroulé de cette commission et à l'issue du vote, il a été donné un avis favorable au projet.

Organisation de l'Enquête publique : du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a, par arrêté du 7 novembre 2019, soumis le projet de RLPi à enquête publique, qui s'est déroulée du 9 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus.

Il a été décidé que l'enquête publique se déroulerait dans 3 lieux différents pour une bonne répartition et accessibilité des habitants du territoire :

- à la mairie de Bois-Le-Roi,
- à la mairie de La-Chapelle-la-Reine
- et au siège de la CAPF à Fontainebleau.

Tenue d'un atelier de sensibilisation auprès des communes sur la Signalétique d'Information Locale, une alternative à la publicité

Un atelier de sensibilisation concernant la Signalétique d'Information Locale a eu lieu le 25 septembre 2019 à destination des communes.



La Signalétique d'Information Locale est un outil communal qui est une alternative aux pré-enseignes, dans les endroits où elles sont interdites ou peu souhaitables, pour renforcer la protection du cadre de vie (format réduit, normalisation en termes d'homogénéité, lisibilité, visibilité). Implantée sur le domaine public routier, elle est aussi une réponse aux besoins de jalonnement et de visibilité des activités.

Une organisation claire et un choix de couleurs discrètes garantissant une bonne intégration des panneaux dans le paysage est à rechercher. L'objectif est aussi à terme d'avoir une harmonisation à l'échelle du Pays de Fontainebleau afin d'afficher une identité collective en accord avec nos partenaires impliqués sur ce sujet.

• **Accompagnement de grands projets**

Projet Unesco Forêt et définitions des zones tampons (château et Forêt) :

- Participation à des réunions de travail et comités de pilotage
- Évolution du PLU commun Fontainebleau et Avon pour prise en compte de ce projet notamment par la création d'une orientation d'aménagement et de programmation zone tampon du bien inscrit « Palais et Parc » au patrimoine UNESCO. L'objectif est d'intégrer la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien inscrit « Palais et Parc de Fontainebleau » pour renforcer le lien entre les villes et le château. La qualification de la VUE aux différentes échelles guidera la définition de l'OAP en articulant l'approche globale territoriale à une approche opérationnelle à l'échelle du projet. La stratégie patrimoine mondial de l'OAP pourra s'organiser autour de principes permettant de révéler les grands équilibres paysagers, de qualifier les espaces urbains et les axes de vue du site. Le recours à une OAP permet de disposer d'un cadre opérationnel pour une stratégie de cohérence territoriale en parfaite articulation et complémentarité avec le futur Site Patrimoniale Remarquable (SPR). Le règlement écrit et graphique du PLU patrimonial actuel pourra également être affiné sur les aspects paysagers et architecturaux afin d'accompagner les dispositions de l'OAP patrimoniale.



Projets de l'EPIC du Château de Fontainebleau participation à des réunions de travail et comité de suivi concernant le quartier des Héronnières et du Clos des Ebats ainsi que la réflexion d'un 2^{ème} accès au Château.

• Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : outils de protection développés sur les secteurs à haute exigence patrimoniale

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et aux abords des monuments historiques.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Les « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR) remplacent désormais les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP : ils sont classés (ou agrandis) par décision du ministre de la Culture, après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture et une enquête publique, conduite par l'autorité administrative (le préfet), sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et consultation des communes concernées. A noter que les AVAP en cours d'élaboration peuvent être achevées sous les anciennes dispositions du code du patrimoine (antérieures à la loi LCAP) mais deviennent dès leur approbation des SPR.

Selon le nouvel article L.631-1 du code du patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables concernent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Il se substituera au périmètre des abords de 500 mètres délimité autour des monuments historiques. Ainsi tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sans exception. Il n'y aura plus de condition de « co-visibilité » avec le monument historique.

La compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu ou carte communale » ayant été transférée depuis

le 1er janvier 2017 à la CAPF, il en découle que la conduite des procédures Sites Patrimoniaux Remarquables sont aussi portées par l'autorité communautaire sur des périmètres divers (communal, pluri-communal ou le périmètre entier de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale) conformément à l'article L.631-4 du code de l'urbanisme.

En conséquence les procédures de documents de protection du patrimoine en cours sont poursuivies de plein droit par la CAPF ainsi que les nouvelles. Les textes prévoient toutefois la consultation des communes pour avis lors de l'élaboration, la révision ou la modification des procédures de SPR qui la concerne (article L5211-57 du CGCT).

Il est à préciser que la loi LCAP a unifié les procédures des deux dispositifs précédents, secteurs sauvegardés et AVAP, sur le schéma des secteurs sauvegardés mais n'a rien enlevé à leur complexité.

Ainsi, la procédure s'effectue désormais en 2 temps :

-Classement du périmètre : définition du périmètre et justification du document de gestion à produire (avec enquête publique menée par le préfet du département),

-Élaboration et approbation d'un document de gestion : soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) concernant plus particulièrement les ensembles urbains à valeur historique et architecturale exceptionnelle (le caractère remarquable de ce patrimoine se traduit aussi par la richesse des intérieurs des immeubles qu'il convient de mettre en valeur), soit les deux (avec enquête publique menée par la collectivité pour le PVAP et par l'Etat pour le PSMV).

La différence réside sur le fait que les AVAP étaient précédemment créées en même temps que leur document de gestion et qu'il se passait plusieurs années avant de permettre le contrôle nécessaire à la valorisation patrimoniale dans le périmètre de l'AVAP.

Dans un premier temps, une étude préalable est donc à entreprendre pour délimiter et justifier le futur périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Ce dossier doit expliquer clairement les conséquences du classement SPR, les raisons de cette procédure et les incidences sur la vie quotidienne des citoyens. Puis dans un second temps, le ou les plans de gestion seront à construire :

-PVAP : Le PVAP est élaboré par la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme (la CAPF) avec l'assistance technique et financière de l'Etat qui donne son accord avant approbation par l'EPCI, ainsi que la commune concernée.

-PSMV : L'Etat est maître d'ouvrage, il élabore conjointement avec la collectivité compétente (la CAPF) le document et l'approuve. La commune concernée est consultée pour avis. L'Etat peut toutefois déléguer sa compétence à la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme.

A noter que le PSMV contrairement au PVAP est un document d'urbanisme à part entière et non une servitude.

Par ailleurs, la procédure de création d'une AVAP, comme celle d'un SPR, inclut la constitution d'une instance consultative constituée par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de PLU (la CAPF). Cette instance créée par la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, dénommée commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (devenue SPR) a pour objectif de créer une plateforme d'échanges pérenne accompagnant le processus d'élaboration jusqu'au suivi permanent de l'évolution de ce document. Elle peut, en tant que besoin, proposer l'engagement d'une procédure d'évolution du SPR. Elle peut aussi être consultée par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'occupation des sols (la commune) sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des règles du SPR.

Le Pays de Fontainebleau devenant compétent en matière de SPR, elle doit dorénavant désigner ses propres représentants en lieu et place de ceux des communes et être conformes au nouvel article D 631-5 du code du patrimoine.

Point d'avancement des SPR communaux en 2019

1 SPR approuvé : commune de Bourron-Marlotte

2 SPR en cours d'élaboration :

- commune de Barbizon (fin de procédure menée en parallèle du PLU) : Bilan de la concertation et arrêt du projet en conseil communautaire du 4 avril 2019
- le pôle urbain Fontainebleau-Avon (choix d'un bureau d'étude et lancement de la procédure de classement en cours) : avis favorable sur le diagnostic, le projet de périmètre et son outil de gestion en conseil communautaire du 5 décembre 2019

2 commissions locales animées par les maires au nom de l'agglomération : SPR de Barbizon et SPR de Bourron-Marlotte



Barbizon



Bourron marlotte

coût transports 1 124 026 €
3.4 % du Budget principal

Les transports

• Les réseaux de bus du territoire

Le Pays de Fontainebleau participe activement au suivi et au développement des réseaux de bus de son territoire.

La communauté d'agglomération est signataire, en 2019, de trois conventions partenariales portant sur les réseaux de bus AERIAL, du secteur de Perthes et du Châtelet-en-Brie, avec Ile-de-France Mobilités, l'Autorité Organisatrice des transports en commun dans la région, et les exploitants Transdev et les Cars Losay.

10 lignes commerciales
6 communes desservies
998 786 km parcourus (hors ligne 7)
2 213 449 voyages
Contribution financière
613 630 € H.T.

• Réseau AERIAL

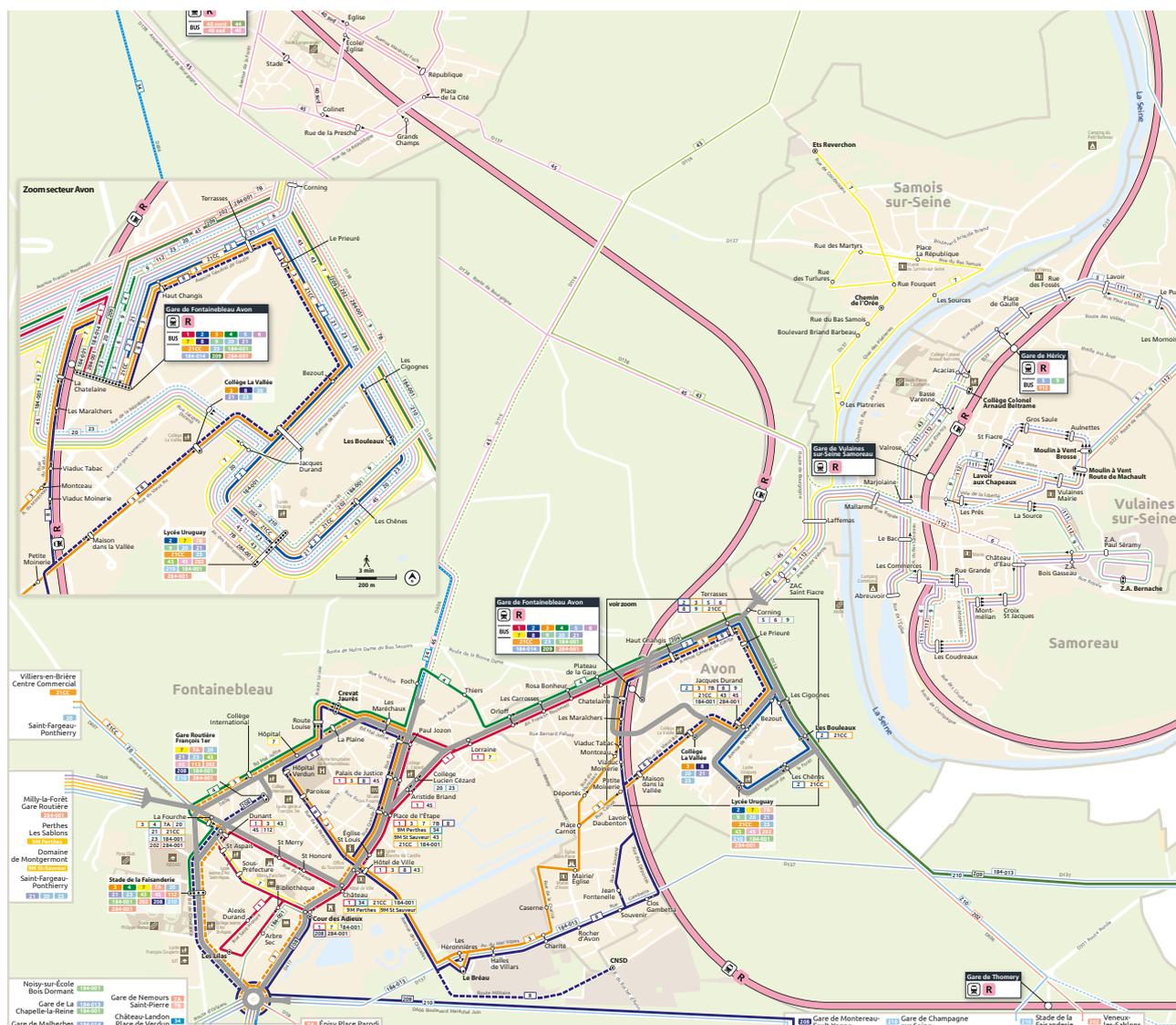
-Communes desservies : Avon, Fontainebleau, Héricy, Samois-sur-Seine, Samoreau, Vulaines-sur-Seine.

-Exploitants : Transdev Vulaines (pour l'ensemble des lignes sauf la 7), les Cars Losay pour la ligne 7.

Principales vocations : desserte urbaine de la gare de Fontainebleau-Avon, des établissements scolaires.

Il s'agit du réseau le plus fréquenté du territoire.

En 2019, la desserte du secteur de Valvins et de la zone d'activités de Vulaines-Samoreau a été renforcée, en liaison notamment avec la gare de Fontainebleau-Avon.



Plan de secteur du bassin de Fontainebleau

• Réseau du secteur de Perthes

Communes desservies : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole.

-Exploitant : Transdev Saint-Fargeau Ponthierry.

-Principales vocations : desserte des établissements scolaires, de la gare de Melun, de Fontainebleau-Avon, du centre commercial de Villiers-en-Bière.

Environ 473 000 km
parcourus

212 617 voyages

Contribution financière
165 950 € H.T.

Exploitant : Le réseau du secteur de Perthes couvre essentiellement neuf communes du nord-ouest du territoire du Pays de Fontainebleau. Il fait l'objet d'une convention partenariale entre Ile-de-France Mobilités, le Pays de Fontainebleau et l'exploitant Transdev Saint-Fargeau Ponthierry.

En juillet 2019, Ile-de-France Mobilités a validé le projet de développement du réseau, mis en œuvre à partir de septembre, dont les principaux objectifs sont :

-Le développement de la desserte de la gare de Melun aux heures de pointes (lignes 9 et 14)

-Le renforcement de la desserte de Fontainebleau-Avon et du centre commercial de Villiers-en-Bière (ligne 21 et mise en place d'un service de transport à la demande).

-La réorganisation de l'offre à vocation scolaire.

-La clarification de l'offre de transports.



• Réseau STILL

Ce réseau s'étend sur une partie importante du sud du Département. Au sein du Pays de Fontainebleau, il assure la desserte de la commune de Bourron-Marlotte. Au niveau local, son suivi est assuré par le Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine-et-Marne, auquel la CAPF contribue financièrement à hauteur de 30 000 € H.T par an.

• Ligne Seine-et-Marne express 34

Cette ligne structurante permet des liaisons fréquentes sur l'axe Nemours – Fontainebleau – gare de Melun. Au Pays de Fontainebleau, elle dessert Bourron-Marlotte et le centre-ville de Fontainebleau. La CAPF ne finance pas cette ligne, organisée par Ile-de-France Mobilités.

• Réseau du Châtelet-en-Brie

Communes desservies : Les communes de Bois-le-Roi et Chartrettes sont desservies par ce réseau. Le Pays de Fontainebleau est signataire, depuis 2019, de la convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités, l'exploitant Transdev Vulaines et le Département de Seine-et-Marne.

Exploitant : Transdev Vulaines

Nombre de lignes commerciales en 2018 : 3 + TAD

La desserte en bus de la gare de Bois-le-Roi, la deuxième la plus fréquentée du Pays de Fontainebleau, a été considérablement renforcée à compter du 11 mars 2019 :

- Développement de la ligne 44 entre Chartrettes et Bois-le-Roi,
- Création d'une ligne 40 interne à Bois-le-Roi,
- Mise en place d'un service de transport à la demande pour les deux communes, en liaison avec la gare de Bois-le-Roi, en heures creuses (milieu de journée, week-ends, soirées).

Le Pays de Fontainebleau a accompagné ce projet en devenant partenaire financier du réseau, à hauteur de 27 500 € H.T par an.

Principales vocations :
Desserte des établissements scolaires, de la gare de Bois-le-Roi.

198 704 km parcourus

130 428 voyages

3 lignes + un service de Transport A la Demande en liaison avec la gare de Bois-le-Roi en heures creuses

Participation financière : environ 30 000 € HT

• Réseau du secteur Chapelle-la-Reine

Communes desservies : Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-Ecole, Recluses, Tousson, Ury, Le Vaudoué.

Exploitant : Les Cars Bleus

Nombre de lignes commerciales en 2019 : 6

Ce réseau a une vocation essentiellement scolaire (desserte du collège de La Chapelle-la-Reine, des établissements de Fontainebleau et Avon). Il comprend aussi la ligne 284-001 (R Bulle), assurant des liaisons avec Fontainebleau et Avon (gare) pour les habitants de La Chapelle-la-Reine et Ury.

Pour améliorer la desserte en transports en commun de ce secteur, le Pays de Fontainebleau porte un projet de transport à la demande. En décembre 2019, Ile-de-France Mobilités a accordé une délégation de compétence à la CAPF, en vue de mettre en place ce service. En parallèle, le Pays de Fontainebleau a retenu le prestataire Transdev Nemours, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Ce service sera mis en place en mars 2020. Il proposera 3 allers et 3 retours possibles toute l'année, en heures creuses, du lundi au samedi hors jours fériés, entre les points d'arrêt des huit communes du secteur, le centre-ville de Fontainebleau, son hôpital et la gare de Fontainebleau-Avon. Un véhicule de 9 places sera dédié au service, qui ne circulera qu'en cas de réservation au préalable par au moins un usager.

• Participation aux titres de transports

Le Pays de Fontainebleau a poursuivi, en 2019, sa politique d'aide financière pour favoriser l'accès aux transports en commun. A ce titre, il propose une aide financière de 72 € par an au forfait IMAGINE R scolaire (sur un montant global de 350 Euros) pour chaque lycéen domicilié sur le territoire de l'une de ses 26 communes. Au total, plus de 700 lycéens domiciliés sur les 26 communes ont bénéficié de cette aide sur l'année scolaire.

Aussi, le Pays de Fontainebleau finance la mise en place d'un titre de transport spécifique pour les personnes âgées d'au moins 65 ans soumises à l'impôt sur le revenu (les non-imposables pouvant bénéficier d'une réduction au titre du forfait Améthyste, géré par le Département de Seine-et-Marne). Dénommé Pass Local, il donne accès à la majorité des lignes de bus du territoire pour un tarif annuel de 74 Euros.

220 habitants du territoire étaient détenteurs du Pass Local en 2019.

Le Pays de Fontainebleau consacre un budget annuel d'environ 120 000 € à ces deux dispositifs.



• Consignes à vélos sécurisées de la gare de Fontainebleau-Avon

Le Pays de Fontainebleau assure la gestion des deux consignes à vélos sécurisées (Veligo), situées à la gare de Fontainebleau-Avon, par l'intermédiaire de la société Transdev. Mises en service en 2014, ces consignes ont une capacité de 112 places, soit 56 places par équipement, 52 places en abri couvert sont également disponibles en libre-accès à proximité. Le tarif de l'abonnement est de 30 Euros à l'année.

En 2019, 113 usagers disposaient d'un abonnement aux consignes Veligo pour 11 596 validations, soit une moyenne journalière de 31,7. L'utilisation des consignes croît régulièrement depuis leur mise en service.

En matière de politique cyclable, le Pays de Fontainebleau a coordonné en 2019, dans le cadre d'un groupement de commandes avec les villes d'Avon et de Fontainebleau, un appel d'offres ouvert visant à déployer à système de vélos en libre-service, dont à assistance électrique, au sein du cœur urbain. Un premier déploiement du service est envisagé courant 2020.

Parc de stationnement de la Gare Fontainebleau-Avon

Le parc de stationnement situé à Avon a été mis en service en 1992. Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement, a été signée le 1er janvier 1990 entre la communauté de communes Fontainebleau-Avon et la société EFFIA stationnement, pour une période de 30 ans à compter de l'ouverture de l'équipement. Sur quatre niveaux, une en terrasse et trois en silos, ce parking permet, à une clientèle horaire et abonnée, de stationner au plus près de la gare.



Parc de stationnement

Sur les 545 places

- 12 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- 1 place est réservée aux femmes enceintes avec enfants, aux personnes âgées, « Fair-play »
- 2 places sont réservées pour le covoiturage,
- 4 places sont réservées pour les loueurs de la société Avis.

440 abonnés
18 510 usagers (hors abonnés)
Chiffre d'affaires global de l'exploitant est de
448 691€ contre
442 682€ en 2018

Accueil des gens du voyage

Le Pays de Fontainebleau est concerné par des obligations en matière d'accueil des gens du voyage, inscrites dans les schémas départementaux de 2003 et 2013. A ce titre, il doit aménager des aires d'accueil pérennes, ainsi qu'une aire de grand passage, destinée aux déplacements estivaux. En 2018, le Conseil Communautaire a acté la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places à Vulaines-sur-Seine, à proximité de la Zone d'Activités des Brûlis, en accord avec la commune. Le Pays de Fontainebleau s'est vu notifié par l'Etat un financement de 800 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de ce projet. Les premières études liées à la faisabilité de ce projet ont démarré en 2018 et se sont prolongées en 2019.

En parallèle, les études préalables ont été poursuivies en vue de réaliser une aire de grand passage, destinée aux grands déplacements estivaux. L'agglomération adhère au Groupement d'Intérêt Public (GIP) "accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne" depuis sa créa-

tion, le 20 décembre 2018, qui accompagne les EPCI dans la mise en œuvre des projets liés aux gens du voyage.

L'Etat, devant réviser tous les 6 ans le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage, a lancé en début 2019 son élaboration pour la période 2020-2026. Depuis la loi égalité et citoyenneté de 2017, le schéma doit prendre en compte la problématique de la sédentarisation des gens du voyage. L'agglomération a ainsi participé tout le long de l'année 2019 aux ateliers de travail et commissions de suivi.

Chiffres clefs : obligation de réaliser 80 places en aire d'accueil (18 places à Fontainebleau, 15 places à Avon, 7 places à Bois-le-Roi, 20 places à Samois-sur-Seine, 20 places à Vulaines-sur-Seine) et une aire de grand passage destinée à accueillir les voyageurs itinérants en grands groupes (de 50 à 200 caravanes) à l'occasion de rassemblements estivaux (traditionnels ou occasionnels).

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance en date du 5 décembre 2019, a prescrit l'élaboration du Programme Local de l'Habitat du Pays de Fontainebleau. Document Obligatoire pour les communautés d'agglomération, le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, etc. Il comprend un diagnostic du territoire, un document d'orientations et un pro-

gramme d'actions détaillé thématiques et territorialisées.

L'élaboration du PLH débutera en 2020, après la sélection d'un bureau d'études en charge d'accompagner le Pays de Fontainebleau dans cette démarche. Des premiers échanges avec l'Etat et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ont eu lieu afin d'établir des partenariats à la fois technique et financier.

Action cœur de ville

« Action Cœur de Ville » est un programme national en direction des villes moyennes, visant à favoriser les conditions de leur dynamisme afin de leur permettre de tenir une place de locomotive auprès des territoires de leur aire urbaine.

Ainsi le gouvernement a retenu le 27 mars 2018, 7 communes de Seine et Marne (Coulommiers, Meaux, Fontainebleau-Avon, Montereau-Fault-Yonne, Melun et Nemours) parmi les 222 villes réparties dans toutes les régions.

Le programme Action Cœur de Ville s'est ainsi engagé par la signature le 8 octobre 2018 d'une convention-cadre pluriannuelle de 6,5 ans et partenariale avec, aux côtés de la CAPF et des Villes de Fontainebleau et d'Avon, l'Etat, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Pour assurer la réussite de ce plan, la CAPF s'est d'ores et déjà engagée plus particulièrement au travers de l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable de Fontainebleau/Avon, du Règlement

Local de Publicité Intercommunal, du Plan Climat Energie Territorial et y travaillera dans le cadre de son futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Programme Local de l'Habitat. Elle participe aux divers comités de pilotage.

Depuis la Loi Elan du 23 novembre 2018, l'Etat encourage les territoires lauréats du programme Action Cœur de Ville à transformer sans délai leur convention cadre en Opération de Revitalisation des Territoires dit ORT en approuvant un avenant qui a été adopté par le conseil communautaire le 5 décembre 2019.

L'ORT constitue un nouvel outil d'intervention en matière de politique urbaine, ayant pour objet : « la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de

développement durable. »

Il s'agit d'un nouvel outil visant à compiler, coordonner et faciliter les actions concourant à la dynamisation des centres-villes avec deux effets leviers majeurs, le premier sur le commerce, le second sur l'habitat.



La convention Action Cœur de Ville fixait un périmètre d'intervention prioritaire autour de l'axe structurant Seine-Gare-Château où se situe le plus fort de l'activité commerciale, de services et d'immobilier d'entreprises. Cependant, eu égard aux nouvelles incidences du dispositif de l'ORT, la CAPF et les villes de Fontainebleau et d'Avon, en accord avec les signataires de la convention cadre ont souhaité élargir le périmètre ORT à l'ensemble des territoires des deux communes.

Rénovation énergétique de l'habitat



Le Pays de Fontainebleau travaille à la mise en place d'un espace info-énergie pour l'ensemble de ses communes, en collaboration avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français et la

Communauté de Communes du Pays de Nemours. Ce service, centralisé par le PNR, aura vocation à accompagner les ménages du territoire dans leurs projets ou leurs demandes d'informations relatifs à la rénovation énergétique de leur logement. L'espace info-énergie, auquel ont déjà accès les habitants des 16 communes de la CAPF adhérentes au PNR, devrait être opérationnel au printemps 2020. Ce projet s'inscrit notamment dans le cadre des actions retenues dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Fontainebleau.

Par ailleurs, à la suite du succès du Programme d'Intérêt Général (PIG) « lutte contre l'habitat indigne, de promotion de l'habitat durable et de production de

loyers maîtrisés » réalisé de 2009 à 2014 (soit 438 logements améliorés), le Parc accompagné de l'Etat et de l'Anah a relancé un PIG dénommé « réduction des consommations énergétiques et promotion de l'habitat durable » couvrant la période 2019-2024. Le champ d'intervention qui a été retenu est la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme habiter mieux de l'Etat en priorité pour les propriétaires occupants modestes et très modestes. Toutefois, des dossiers dit mixtes intégrant au choix l'adaptation du logement au handicap ou au vieillissement, la mise en sécurité du logement ou la rénovation de logements dégradés sont pris en compte s'ils sont cumulés à des travaux de rénovation énergétique.

L'agglomération participe au comité technique de suivi et au comité de pilotage de cette action.



Quelques chiffres clefs

sur l'habitat au Pays de Fontainebleau

- 59% des logements construits avant 1970
- Le bâti construit avant 1949 et entre 1948 et 1990 consomment respectivement 36,9 % et 43,7% des consommations totales d'énergies du secteur résidentiel du Pays de Fontainebleau. Le chauffage du bâti ancien dépend fortement des énergies fossiles.
- 71,7% de logements individuels au Pays de Fontainebleau contre 56% au niveau national
- Consommation énergétique : 21,1MWh/logement alors que la moyenne départementale est de 13,1 MWh/logement.
- Le secteur résidentiel représente plus de 42% des consommations énergétiques de la CAPF. Le chauffage des logements représente à lui seul 60% de l'énergie consommée sur le territoire
- Les dépenses de chauffage représentent plus de 12% du revenus des ménages du 1er décile de niveau de vie (soit 11 190 euros). Sont considérés en précarité énergétique les ménages dont plus de 10% de leurs revenus sont dédiés à leurs besoins énergétiques.
- Plus de 40% de la population a entre 30 et 59 ans et 50% d'entre eux restent plus de 10 ans dans leur logement et sont donc susceptibles de réaliser des travaux lourds

Une rénovation thermique de qualité permet au moins 25% d'économie de chauffage sur les maisons d'avant 1990 ce qui permettrait de réduire de plus de 13 % la consommation énergétique de l'ensemble du territoire et contribuerait ainsi à 67% à l'objectif de la stratégie régionale de baisse de 20% de ces consommations pour le territoire.

Une estimation de près de 6 millions d'euros par an de chiffre d'affaire pour les entreprises locales du bâtiments (11750 euros = coût moyen des travaux par habitation)

coût service logement 64 631 €
0.2 % du Budget principal

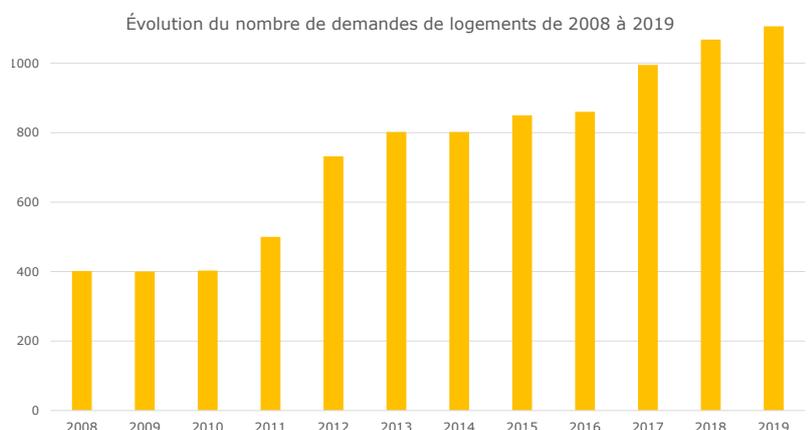
Le service logement

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est un lieu d'enregistrement régional. Elle joue donc principalement le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux.

Le service logement enregistre les demandes de logement social et délivre un numéro régional, sous forme d'attestation. Ce numéro unique n'est pas un numéro d'ordre, il garantit seulement que la demande de logement social est enregistrée.

On peut apercevoir une réelle augmentation des demandes de logements sur les 10 dernières années (+154%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation :

- Les divers partenariats de l'agglomération avec les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations, les bailleurs sociaux...
- Les constructions de logements et rénovation de certains quartiers sur le territoire (Fontainebleau : quartier de la Faisanderie, Route Louise, quartier du Bréau...).



En 2019
1106 demandes enregistrées,
dont 803 pour le Pays de Fontainebleau
et 303 demandes pour les communes extérieures.

• Origine demandeurs

La majorité des demandes de logement enregistrées au sein du Pays de Fontainebleau sont des demandeurs résidant sur Fontainebleau (387) et sur Avon (353). Certains demandeurs de logements, notamment ceux du ex-Pays de Bière et ex-Terre du Gâtinais, s'enregistrent directement sur le site internet ou chez un bailleur social.

• Motifs de la demande de logement

- 26 % sont hébergés par un tiers ou une structure
- 13 % ont un logement trop petit
- 16 % ont un loyer trop cher

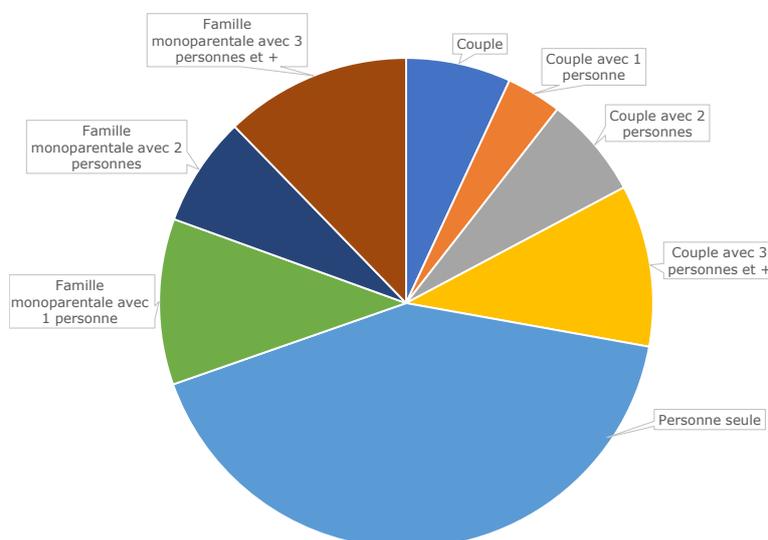
• Activités des demandeurs

La majorité des demandeurs exerce une activité professionnelle. 15% des demandeurs sont au chômage et 13 % sont retraités.

Les demandes de logement sont plus importantes pour les personnes en activité professionnelle. Le coût des locations dans le privé restant élevé et l'accès à la propriété n'étant pas à la portée de tous, les demandeurs exerçant un emploi sollicitent alors les organismes HLM afin de bénéficier d'un loyer modéré.

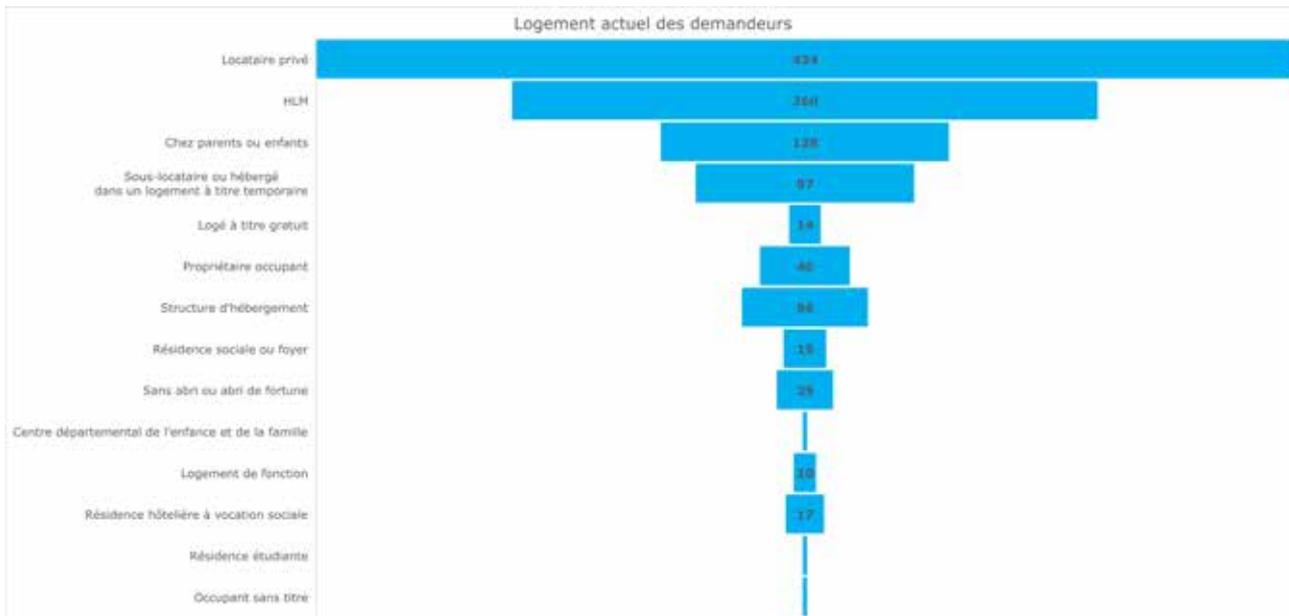
• Composition familiale et type de logement demandé

Pour l'année 2019, les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes seules (42%) et des familles monoparentales avec un enfant (26%). Ainsi, les logements les plus demandés sont des appartements de type 1 et 2 (55 %) et type 3 (25 %).



• Demandes par type de logement actuel

La plupart des personnes qui sollicitent un logement social sont pour 39% d'entre elles locataires dans le privé. 23% sont déjà locataires d'un logement HLM mais souvent la composition familiale a évolué, ils souhaitent un logement plus grand ou simplement changer de quartier.



• Communes souhaitées

786 demandeurs de logement social souhaitent rester sur le territoire communautaire*

- Fontainebleau 518
- Avon 237
- Samois 12
- Samoreau 6
- Perthes 5
- Bourron-Marlotte 4
- Bois-le-Roi 3
- La Chapelle la Reine 2
- Vulaines-sur-Seine 2
- Chailly, Héricy, Cély et Chartrettes 1

*intérêt pour la proximité avec les gares, l'hôpital et commodités

2666 logements via 7 bailleurs sociaux
+ 300 via la SEM

• Demandes prioritaires

Les caractères de priorité justifiant une demande de logement urgente en 2019 (comme les années précédentes) sont :

- un changement de situation familiale, souvent lié à une rupture familiale (séparation, divorce),
- un hébergement à titre temporaire qui prend fin,
- un logement inadapté à la composition familiale,
- une fin de bail dans le secteur locatif privé, la vente du logement ou la menace d'une mesure d'expulsion, des difficultés financières.

• Attributions

Les commissions d'attributions de logement ont lieu le vendredi après-midi tous les 15 jours aux foyers de Seine et Marne, et 1 fois par mois à la Sem du Pays de Fontainebleau. Elles sont préparées en amont avec les chargées de clientèle et/ou gestionnaires.

Le service logement n'est pas en possession du pourcentage exact d'attribution de logements sociaux pour l'année 2018, les bailleurs n'ont pas encore communiqué sur le sujet.

• Soutien à la personne par une participation et suivi des actions du Fonds Solidarité Logement (FSL)

En 2019, 238 ménages répartis sur 15 communes ont été aidés via ce fonds pour un montant de 129 675 euros (195 ménages en 2018). Il existe aussi les aides individuelles de la CAF relatives aux impayés d'énergie et d'eau qui sont en général plus sollicitées que le FSL car mieux connues, le plan d'apurement effectués par les bailleurs et l'abandon de créances des fournisseurs de fluides.

- Le dossier FSL est instruit par une assistante sociale sur demande du bailleur social ou du locataire.
- Pour l'année 2019, la CAPF a participé au FSL à hauteur de 21 063.00 € soit 0.30 € par habitant.

La SEM du Pays de Fontainebleau

Profondément ancrée dans les territoires, la SEM du Pays de Fontainebleau conçoit, en partenariat avec les 26 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation qui répondent aux enjeux de demain. Elle accompagne les politiques de logement sur le territoire en tant que bailleur privé avec un parc de près de 300 logements.

- Conseil d'Administration
15 membres
dont 11 élus locaux
- Chiffre d'affaires 201
4 095 673 €
- Valeur immobilière
du patrimoine 39,6 M€.

• Gestion locative



La SEM assure la gestion des appartements et des surfaces commerciales qui lui sont propres. En 2019, la SEM possédait 300 logements, 12 commerces et bureaux et 6 158 m² de surfaces commerciales. La SEM joue un rôle dans la politique de logements menée sur le territoire en proposant à la location des logements abordables, dits intermédiaires. Ils sont attribués aux actifs du territoire sur décision de la commission logements regroupant des membres du C.A de la SEM et des membres de l'agglomération.

• Les projets

Aujourd'hui la SEM du Pays de Fontainebleau se positionne comme l'acteur du développement local et accompagne la réalisation de projets structurants à vocation économique. Elle contribue ainsi à faire évoluer le territoire de façon durable. Sa stratégie s'appuie sur une vision cohérente et partagée des territoires pour développer et garantir leur attrac-

tivité en pérennisant la qualité du cadre de vie. Il s'agit notamment d'accompagner ses partenaires dans leur besoins en infrastructures, de promouvoir un habitat de qualité intégré dans son environnement, de valoriser le patrimoine bâti ou encore de permettre le développement des entreprises et des commerces.

RÉSIDENCE PRIVÉE Bourron-Marlotte

Construction d'une résidence privée au coeur du village comprenant 7 maisons et 8 appartements destinés à la vente.

Livraison : 2019



MAISON DE SANTÉ Samois sur Seine

Construction d'une maison de santé (308 m²) de plain pied et d'un parking privatif de 23 places.

Livraison : 2019

SIÈGE SOCIAL DE PICARD Fontainebleau

Construction du nouveau siège social de la société Picard Surgelés

Livraison : 2020



Collecte et traitement des déchets

coût collecte et traitement 8 039 557€
24 % du Budget principal

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Ce dernier a vu son périmètre de compétence élargi à 18 communes supplémentaires.

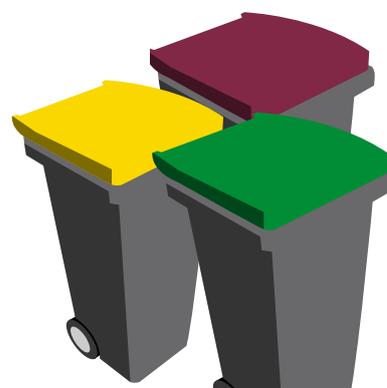
Le SMICTOM est en charge de la gestion des déchets de l'intégralité des 26 communes. Le SMICTOM délègue le traitement à trois syndicats : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.



• Le coût du service public d'élimination des déchets

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2019, le coût de ce service a baissé de 87 072 €



• Le service Allo Déchets bientôt pour toutes les communes

Le service Allo Déchets a été étendu à 9 nouvelles communes et remplace la collecte en porte-à-porte. La valorisation des déchets et la réduction du volume de déchets font l'objet d'objectifs stricts dictés par le Grenelle de l'environnement et la Loi de transition énergétique. Les quantités enfouies générées par la collecte en benne doivent diminuer. La gestion de ce service est confiée à l'entreprise d'insertion AIPRéFon. Afin de répondre aux besoins des habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité, ce service sur rendez-vous est proposé et permet aux personnes peu mobiles de bénéficier du service de la déchèterie. Une équipe se rend à domicile et collecte tous les déchets qui peuvent aller en déchèterie. Contrairement à la collecte traditionnelle en porte-à-porte, le service Allo déchets permet donc de collecter tous les types de déchets.

Enfin, les objets récupérés qui sont en bon état pourront avoir une seconde vie grâce à la recyclerie Envie d'R, située à Vernou la Celle sur Seine. Ils seront ensuite revendus en boutique à des prix très attractifs.

En 2019, les communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière et Saint-Sauveur-sur-Ecole ont souhaité mettre en place ce service qui sera ensuite progressivement étendu à toutes les nouvelles communes.



• La reprise des textiles

La gestion des bornes à textile par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire. Il s'agit donc d'offrir le meilleur service aux habitants. Ensuite, cette activité est compatible avec le programme de prévention des déchets du SMICTOM puisque les textiles déposés dans ces bornes sont des flux

d'ordures ménagères évités. De plus, ces textiles sont de ce fait récupérés et non plus incinérés.

Près de 125 tonnes
de textiles collectés
soit 6 kg par habitant



• Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers du Conseil Régional d'Ile de France, des composteurs individuels à prix très avantageux. Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités de déchets produites et par conséquent les coûts de collecte, tout en permettant l'obtention d'un fertilisant naturel.



519 composteurs
livrés en 2019 sur l'ensemble du
Pays de Fontainebleau



Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- Trouver des relais parmi les habitants pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- Mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- Former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.



Compostage école

22 animations ont été réalisées sur ce sujet dans les écoles du territoire.

En 2019, quatre établissements supplémentaires ont choisi de pratiquer le compostage afin de réduire la quantité de déchets issue de la préparation de leurs repas et de la gestion de leurs espaces verts. Le SMICTOM accom-

pagne les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage en formant le personnel de l'établissement et en procédant à des contrôles réguliers des composteurs. L'école de La Cloche à Fontainebleau et les écoles maternelle et primaire de Samoreau.

Le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du **compostage en pied d'immeuble** : fourniture du matériel (composteurs et bio seaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte. Les Résidences Odyssée à Fontainebleau, Les Abricots à Fontainebleau et Le Vallon à Avon sont nouvellement inscrites dans cette démarche.

Le SMICTOM soutient également les communes dans la mise en oeuvre du **compostage des déchets verts des cimetières**.

Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés par les usagers au lieu d'être jetés à la poubelle.



Compostage résidence Le Vallon

• Le projet assiette durable et valorisation des biodéchets

Le projet « L'Assiette Durable », initié par l'association Ethic Ocean, mobilise l'ensemble des acteurs de la restauration (commerciale et collective) sur les enjeux de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire. En tant que partenaire engagé, le SMICTOM accompagne et finance les campagnes de pesées des déchets et notamment les biodéchets (déchets organiques tels que les restes de repas, épiluchures...). Ces pesées sont essentielles pour dresser un état des lieux des pratiques actuelles des restaurateurs et leur proposer des pistes d'amélioration pour une gestion plus durable et plus responsable. L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire et connaître les gisements de biodéchets à collecter.

En 2019, le SMICTOM a notamment mené une expérimentation de collecte des biodéchets pendant deux semaines, du 12 au 26 novembre 2019, dans les restaurants volontaires de Fontainebleau et dans les cantines des écoles d'Avon, de Fontainebleau et de Samoreau.

Bilan de l'opération :

Pour cette expérimentation, on compte 17 restaurants commerciaux de Fontainebleau et 14 restaurants collectifs (l'UTEC Avon, l'école des Mines de Fontainebleau et toutes les écoles primaires publiques d'Avon, Fontainebleau et Samoreau).

L'échantillon est diversifié, allant de la restauration commerciale à la restauration collective, de la restauration gastronomique à la restauration rapide.

L'expérimentation a permis de collecter séparément des ordures ménagères :

- 2.089 t de déchets alimentaires dans les 16 restaurants commerciaux
- 1.78 t de déchets alimentaires dans les 12 écoles primaires et 2 accueils de loisirs
- 91 kg de déchets alimentaires à l'UTEC
- 145 kg de déchets alimentaires à l'École des Mines

=> 4.101 tonnes de biodéchets collectées du 12 au 26 novembre 2019 dans les 32 établissements

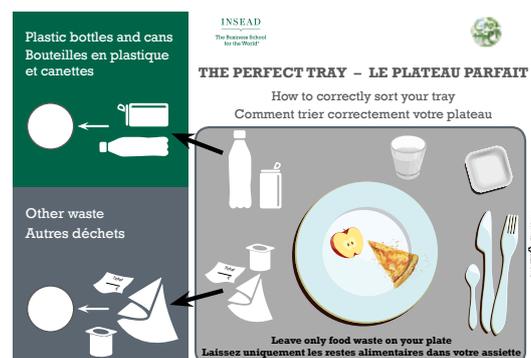
Pour chaque établissement, un diagnostic a été réalisé sur place avec l'équipe de restauration afin d'adapter au mieux le matériel prêté et de quantifier le nombre de sacs nécessaires à la collecte.

• La collecte des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets. Grâce au projet «L'Assiette Durable», ces acteurs sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique. Afin de valoriser ces déchets et ainsi répondre à la réglementation relative au tri et à la valorisation des biodéchets, une collecte spécifique se met progressivement en place.

L'INSEAD, le Lycée Uruguay France et le Lycée François Premier sont les premiers à avoir accepté la mise en place de cette collecte effectuée par le SMICTOM. En 2019, les restes de repas de ces trois établissements ont été collectés séparément des autres déchets puis valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.

Quantités de biodéchets collectées
INSEAD : 42.4 tonnes
Lycée Uruguay : 13.14 tonnes
Lycée François Premier : 10.36 tonnes



• La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Durant la semaine du 16 au 24 novembre 2019, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est mobilisé afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et la prévention de leur toxicité :

-Opération chariot écologique au Carrefour Market à Chartrettes

Les agents du SMICTOM ont présenté deux chariots :

-Le chariot « éco » : plus écologique mais aussi plus économique

-Le chariot « gaspi » : plus producteur de déchets, plus toxique et plus cher

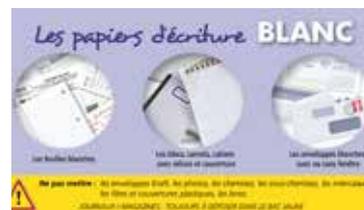
• Collecte des papiers d'écriture

Depuis 2010, compte tenu de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », le SMICTOM propose une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

En effet, il est à noter que ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

La reprise de ces papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

11 376 kg de papiers recyclés non incinérés dans les ordures ménagères

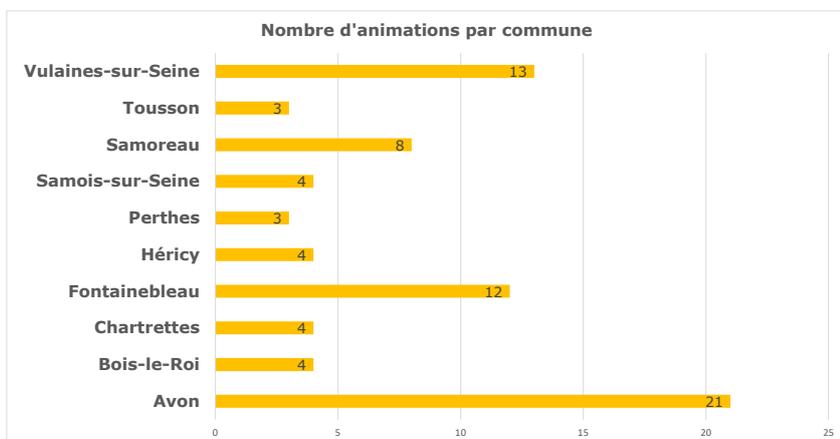


• Animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif pédagogique étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.



Animations scolaires



76 animations
1894 enfants participants

Thèmes :

- tri des déchets
- recyclage
- compostage
- éco-consommation
- alimentation durable et lutte anti-gaspillage alimentaire
- toxicité des produits ménagers

• Évènements locaux

Le SMICTOM a participé à divers projets et événements locaux :

- Journées Forêt Belle sur l'ensemble du territoire du SMICTOM
- Les Naturelles à Fontainebleau, stand compostage
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Festival de l'alimentation durable « Cuisinez sain, cuisinez malin » à Avon
- Forum des Métiers au collège Christine de Pisan de Perthes, stand sur les métiers de l'environnement
- Festival Hippopop' à l'hippodrome de la Solle en forêt de Fontainebleau, stand de sensibilisation aux dépôts sauvages de déchets en forêt
- Le Festival de l'enfance et de la jeunesse à Avon, atelier récup'
- Salon des Séniors à Avon
- Le Marché de Noël de Samoreau, atelier récup'

Projet de territoire

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau créée en 2017 est composée 26 communes et 68.000 habitants, issus de 5 EPCI regroupés par fusion-extension. Les élus de la Communauté d'agglomération ont décidé dès 2017 de relever le défi de l'identité et du programme collectif du Pays de Fontainebleau à travers la démarche d'un projet de territoire, qui mette en avant une vision prospective globale à court et moyen termes, donnant du sens à l'action communautaire et la rendant lisible auprès de ses habitants.

L'étude pour l'élaboration du Projet de territoire, démarré en juin 2018, a été pilotée par les élus, co-animée par le bureau d'étude Alphaville et le pôle projet de territoire et politiques contractuelles, qui assura également la coordination de l'ensemble de l'élaboration du projet auprès des élus, des cadres de l'intercommunalité et des communes membres, des habitants, des acteurs locaux et des partenaires.

Le Projet de Territoire, document socle des élus pour l'élaboration des politiques sectorielles, a été construit grâce à la participation et au soutien des habitants et acteurs locaux. Il met en lumière les spécificités et enjeux du territoire, les croisant avec les documents cadres et d'orientations du territoire (SCOT, SDRIF, SDREIL, PDUIF, Livre Blanc du CD77, Charte du PNR du Gâtinais français, Projet de Contrat Forêt d'Exception 2018-2022 de l'ONF, Charte Réserve de Biosphère « EcoTourisme », ...). Ce travail a permis en 2018 de mettre en lumière un état des lieux global et partagé, et poser les 3 axes stratégiques du projet de territoire (étape 1) : « **Faire territoire à 26** », « **Protéger et valoriser les patrimoines : bâti, naturel et paysager** », « **Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée et durable** ».

En 2019 l'intercommunalité a poursuivi les travaux pour définir la « Stratégie locale de développement territorial » (étape 2), puis fixer la « Programmation et la Feuille de route du Projet » (étape 3), afin de permettre sa mise en œuvre collective pour les 10 prochaines années, et affirmer le positionnement de l'agglomération à différentes échelles.

• Les étapes 2019 : La poursuite de la concertation habitante

Questionnaire aux habitants : Proposé aux habitants des 26 communes (dépôts de formulaires papier dans les mairies, sur le site et les réseaux sociaux de l'intercommunalité, et les sites des communes), **900 questionnaires ont été transmis en retour**. Intégration des réponses aux visions et ambitions des élus, à l'atelier des acteurs locaux, et des comités techniques.
Réunion publique (habitants, commerçants, associations, ...)

Concertation des enfants et des jeunes du territoire :

Moins de voitures
Des épiceries solidaires pas cher
Des terrains de jeux pour les enfants Des parkings à vélos
La forêt et les animaux à protéger
Des journées sans voitures **Des zones protégées**
Des prêts de vélos Plus de voies cyclables **Des vélos familiaux à pédale!**
Un jardin pour chaque famille Des moutons dans les prés
Des potagers sans pesticides et avec des ruches
Des champs de fruits et légumes bio

Travaux avec les élus

- 7 réunions en équipe projet,
- 2 Ateliers
- 2 Comités de pilotage
- 1 matinée de paroles d'experts et d'échanges avec les élus sur les thématiques

Travaux internes

- 2 comités techniques, avec les agents intercommunaux, communaux et les partenaires financiers
- 9 réunions en groupes de travail thématiques

La Santé et l'accès aux soins
Développer les services à la population
L'entretien des routes Le tourisme **Développer l'emploi local**
Préserver la Cadre de vie et la Qualité de vie
La conservation du patrimoine bâti **Protéger la Nature**
L'accueil des personnes âgées Développer les transports en communs
Les activités sportives et culturelles

Concours dessin et concours photo d'avril à juin 2019. Participation de 2 classes de CM1, une classe de 3e Art plastique, un groupe de jeunes du service jeunesse intercommunal et 15 jeunes à titre individuel.

CONCOURS DESSIN



CONCOURS PHOTO



Présentation en plénière
de l'étude finale

• Les 3 axes stratégiques du Projet déclinés en orientations



AXE 1 – GOUVERNANCE
FAIRE TERRITOIRE À 26

Orientation 1 – Agglo citoyenne

FÉDÉRER ET MOBILISER LES 26 communes membres et leurs habitants dans la co-construction de projets communautaires

Orientation 2 – Agglo mobile

AMPLIFIER LE MAILLAGE TERRITORIAL DES 26 communes à travers une offre accrue en mobilité et services du quotidien pour les habitants

Orientation 3 – Agglo reconnue

FAIRE connaître la Communauté d'Agglomération et son rôle auprès des 26 communes et des habitants



AXE 2 – PATRIMOINES
**PROTEGER ET VALORISER LES PATRIMOINES
BATI, NATUREL ET PAYSAGER**

Orientation 1 – Patrimoines de valeur

PRÉSERVER LES RICHESSES PATRIMONIALES existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent

Orientation 2 – Patrimoines vivants

FAIRE DES PATRIMOINES DES vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté

Orientation 3 – Patrimoines de demain

ENGAGER LE TERRITOIRE dans la construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui



AXE 3 – ÉCONOMIE
**SOUTENIR LES ÉCONOMIES LOCALES DURABLES ET
CELLES À FORTE VALEUR AJOUTÉE**

Orientation 1 – Territoire d'équilibre foncier/immobilier

ENRACINER DURABLEMENT et ÉQUITABLEMENT l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels

Orientation 2 – Territoire de filières

SOUTENIR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES LOCALES et créatrices de valeur territoriale

Orientation 3 – Territoire de Slow-Tourisme

DÉVELOPPER et FAVORISER LE SLOW-TOURISME à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants

• 3 Axes, 7 thématiques, et 31 actions, dont certaines transversales (T) aux 3 axes stratégiques

Une centaine d'actions ont été proposées aux élus par les habitants, par les acteurs locaux, les élus des communes, les techniciens. Ils ont identifié les actions portées par des partenaires, les ont classées et identifiées celles déjà lancées par l'intercommunalité. Les élus ont également identifié les priorités calendaires, les moyens à mettre en œuvre. 31 actions ont été retenues pour le projet de territoire, dont 4 en cours de réalisation en 2019, 20 à lancer à court-terme, 6 à moyen-terme, et 1 à long-terme.

Actions

- Élaborer un Plan santé et lutter collectivement contre la désertification médicale du territoire
- Mettre en place le Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération
- Réaliser un Pacte de Fonctionnement Communes-Communauté
- Accompagner la formation professionnelle des agents municipaux aux compétences proposées par l'intercommunalité
- Assurer la visibilité de la Communauté d'Agglomération à travers une signalétique harmonisée à l'entrée des 26 communes et sur les équipements intercommunaux
- Consacrer des surfaces d'affichage intercommunal dans chacune des 26 communes, et insertion dans les journaux et sur les sites internet
- Créer des rencontres des services Enfance-Jeunesse communaux et intercommunaux
- Créer une stratégie pluriannuelle de développement des équipements sportifs sur le territoire
- Offrir un « Guichet Juridique » accessible à toutes les communes
- Raconter l'histoire et le Territoire de la Communauté d'Agglomération
- Élaborer un plan de mise en accessibilité des espaces publics intercommunaux

Actions

- Gestion des sites patrimoniaux remarquables de Fontainebleau-Avon, Barbizon et Bourron-Marlotte
- Suivre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle intercommunale
- Développer les circuits courts alimentaires de proximité et sensibiliser les habitants au « bien-manger » et « manger local »
- Lancer un programme d'intérêt général « Habiter Mieux » en lien avec la démarche du PNRGf :
Étude pré-opérationnelle sur la définition d'un dispositif comportant un repérage de l'insalubrité, du type de vacance, des besoins d'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi qu'un volet énergétique fin. Mise en œuvre du dispositif par « suivi-animation ».
- Conforter le soutien de l'agglomération au Label « Forêt d'Exception » :
 - Assurer l'engagement de l'intercommunalité en faveur d'une forêt propre
 - Agir pour la création d'une maison des pratiques sportives et des loisirs de pleine nature en forêt, en lien avec le projet « Maison de la Forêt » de l'ONF

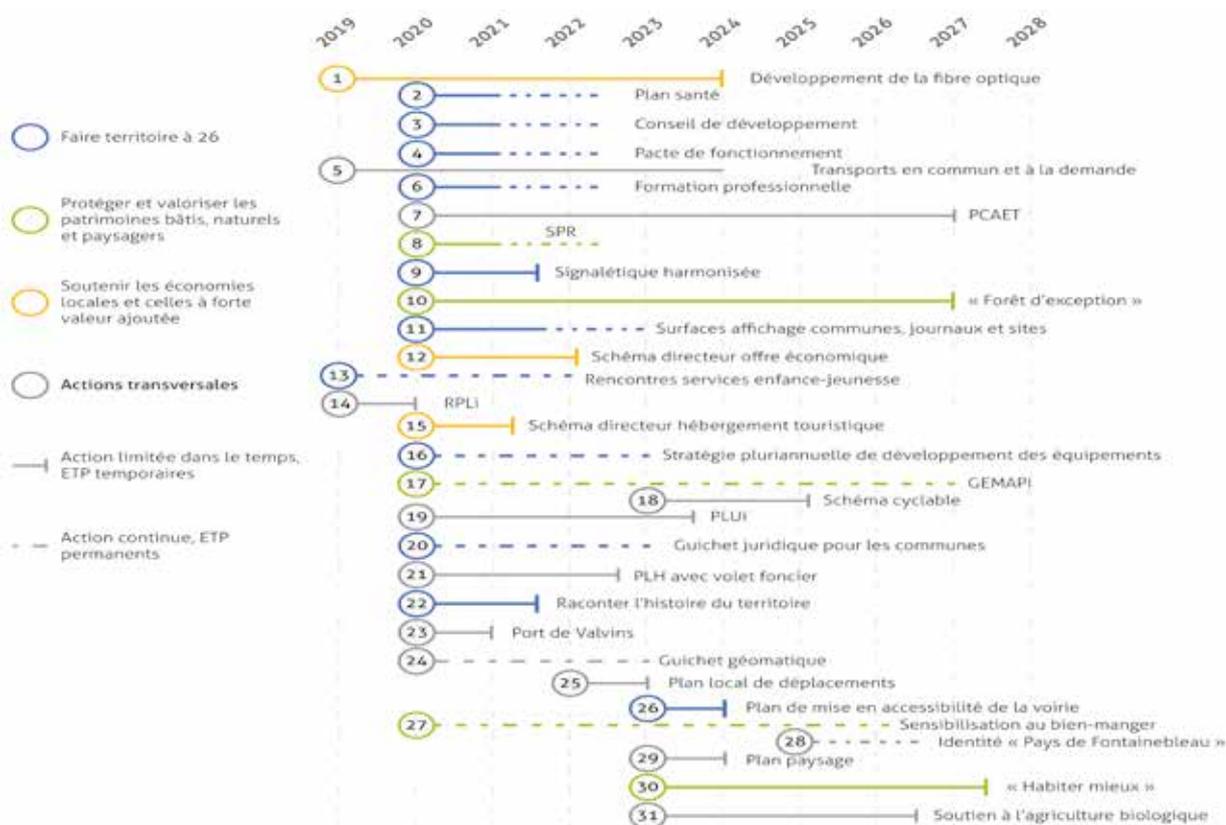
Actions

- Poursuivre le développement de la fibre optique à l'ensemble des 26 communes de l'Agglomération
- Élaborer le schéma directeur de l'offre économique du territoire
Sous-action :
 - * Développement d'un lieu phare pour les artisans du patrimoine et les artisans d'art
- Élaborer le schéma directeur de l'offre d'hébergement touristique
Sous-action :
 - * Soutien aux hébergements à destination des touristes itinérants

Actions transversales

- Poursuivre le développement des transports en commun ou à la demande des 26 communes
- Élaborer le règlement local de publicité intercommunale
- Mettre en œuvre le Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET)
- Élaborer le Plan local d'urbanisme intercommunal, avec une réflexion pour identifier un site pilote pour l'urbanisme transitoire ou innovant
- Élaborer le Plan Local de l'Habitat avec volet foncier
- Élaborer un Projet de développement sportif et touristique du Port de Valvins
- Offrir un « Guichet Géomatique » accessible à toutes les communes (veille, collecte, traitement et diffusion des données géographiques, techniques, présentées sous forme de cartes, et traitées à partir de logiciels informatiques.)
- Construire la politique cyclable intercommunale à partir de l'élaboration d'un schéma cyclable
Sous-actions :
 - * Étudier la faisabilité d'aménagement de nouveaux itinéraires cyclables (ancienne voie ferrée de Bourron-Marlotte à Malesherbes notamment),
 - * Viser l'obtention d'un Label valorisant la pratique cyclable de la collectivité
- Décliner le Plan de déplacements Urbains de la Région Ile-de-France en Plan Local de Déplacements
- Amorcer une démarche globale d'identité territoriale du Pays de Fontainebleau
- Amplifier le soutien aux conversions d'exploitants agricoles à l'agriculture raisonnée ou biologique
- Élaborer un Plan Paysage et de valorisation du patrimoine (démarche UNESCO)

• La frise chronologique des actions



• Le Conseil de développement

Cadre légal : une instance obligatoire

Créés en 1999 par la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire (LOADDT), les Conseils de développement sont l'un des outils de la démocratie participative en France. Ils se définissent à la fois comme un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques et comme une force de propositions, un laboratoire d'idées.

Confirmés en 2014 et 2015 par les lois MAPTAM et NOTRe, ils sont désormais mis en place par chaque Métropole, Communauté urbaine, d'agglomération, de communes (de plus de 20 000 habitants) et Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (ex-pays) en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales.

Le Conseil de développement du Pays de Fontainebleau

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, créée en janvier 2017 suite à la loi NOTRe, a rassemblé un collège des acteurs locaux de 100 personnes en 2018 et 2019, concertés largement pour l'élaboration du projet de territoire intercommunal. Il a été invité aux ateliers et à la réunion publique pour l'élaboration du Projet de territoire. Ce collège des acteurs locaux du projet de territoire est proposé pour composer le Conseil de développement du Pays de Fontainebleau, en vue d'accompagner la mise en œuvre du programme d'actions du projet de territoire 2019-2030, voté à l'unanimité en Conseil du 5 décembre 2019.

Le Conseil de développement sera créé en fin d'étude pour l'élaboration du Projet du territoire du Pays de Fontainebleau, il sera le prolongement du collège des acteurs intercommunaux ayant œuvré pour le Projet. Son format et cadrage sera validé et approuvé par les élus en Conseil communautaire de 2020.

Contractualisations

• Contrat intercommunal départemental (CID) 2017-2020

Rappel :

L'agglomération et 9 communes ont signé à l'automne 2017 avec le Conseil Départemental de la Seine et Marne, pour une durée de 3 ans, le contrat cadre d'un montant total de 3.131.465€ dont :

-1.878.876€ pour la programmation des 6 actions de l'intercommunalité

-1.252.586€ pour la programmation de 9 communes de plus de 2000 habitants du territoire ayant déposé un dossier et n'ayant pas de contrat cadre en cours avec le Département.

Un 1er avenant a été demandé afin de modifier le projet de la commune de Vulaines-sur-Seine, et de compléter l'opération de travaux sur la gare routière du collège Christine de Pisan à Perthes par la sécurisation de ses abords.

En 2019 :

En novembre un 2^{ème} avenant a été demandé, afin d'affecter le reliquat de la subvention non attribuée de 257 903,48€ à l'opération de travaux du Grand Parquet pour la réfection du « Petit Parquet » et le « Spring Garden ». Un plan pluriannuel de réfection globale du site a été lancé en 2019 par l'intercommunalité. L'accompagnement au développement et à la mutation du Grand Parquet est nécessaire. L'équipement doit adapter sa structure et ses services dans un contexte économique complexe pour les organisateurs.

	Calendrier	Coût estimé HT	Subvention départementale	
* Autre partenariats financiers des opérations de travaux	Tennis situés à Bourron-Marlotte * CAR : 206.679,09€ + FFT + 12 000€ + fonds de concours Bourron 160 000€	2018-2019	689 619,93 €	264 000,00 €
	Base nautique La Magdeleine * DETR 143 200 € + CAR : 281 915,90€ + fonds de concours Samois 20 000€ + fondsde concours Avon 50 000€	2017-2019	1 317 364,00 €	526 945,60 €
	Port de plaisance de Valvins	2017-2018	232 302,00 €	92 920,80 €
	Accueil de loisirs basé à Cély *DETR 258 000€ + CAF 133 000€	2017-2019	697 565,50 €	98 000,00 €
	Voirie et réseaux du quartier du Bréau	2017-2019	1 057 298,00 €	388 000,00 €
	Gare routière du collège C. de Pisan	2019	622 515,30 €	251 106,12 €
	Travaux de réfection du Petit Parquet	2020	804 528,00 €	257 903,48€
	Total enveloppe CAPF affectée et accordée		5 421 192,73 €	1 878 876,00 €
	Programmation Samoreau Extension du pôle "Clic Facile"	2018	912 470,38 €	88 841,00 €
	Programmation Bois-le-Roi construction d'une bibliothèque	2020	950 000,00 €	99 129,00 €
Programmation commune Samois construction multi-accueil	2017	2 363 250,00 €	260 868,00 €	
Programmation commune Avon Construction d'une média et ludo /thèque	2017	4 380 950,40 €	438 252,00 €	
Programmation Chartrettes Rénovation église	2017	335 983,82 €	35 058,00 €	
Programmation Fontainebleau Rénovation intérieure de l'Eglise Saint-Louis	2017	2 207 048,87 €	208 692,00 €	
Programmation Perthes chaufferie biomasse, réseau de chaleur	2017	270 800,00 €	2 570,00 €	
Programmation Héricy aménagement Place du Clos	2017	994 750,00 €	77 441,00 €	
Programmation Vulaines Aménagement du restaurant scolaire	2019	60 000,00 €	41 738,00 €	
Total enveloppe accordée et affectée aux communes		12 525 253,47 €	1 252 589,00 €	
Total général		17 141 918,20 €	3 131 465,00 €	

• Contrat d'Aménagement Régional (CAR) signé en 2017

En 2019 les travaux de suivi des dossiers techniques et application des conventions de réalisations avec la Région se sont poursuivis, le bilan des opérations achevées a été transmis à la Région :

-Réfection et couverture des terrains de tennis de Bourron-Marlotte : 206.679,09€. Les travaux ont été finalisés en été 2019, l'équipement sportif intercommunal a été inauguré en septembre 2019.

-Requalification voirie et réseaux de la voie Nord-Sud de Villars – restructuration urbaine du quartier du Bréau, à Fontainebleau : études environnementales en cours de finalisation en 2019, achèvement partiel des travaux en 2019 pour installation du siège de la société Picard (voirie et réseaux pour desservir ce nouveau bâtiment).

• Contrat Plan État-Région 2015-2020

En 2017 l'intercommunalité a rencontré les services de l'Etat et de la Région pour demande de financement au titre de l' « Aide à l'ingénierie territoriale », dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

En 2018 l'intercommunalité a déposé son dossier de candidature auprès des 2 partenaires pour demande de financement d'un programme d'études avec et signature d'une convention multipartite Etat-Région-EPCI.

En 2019 Le Pays de Fontainebleau a demandé l'inscription par avenant d'une étude supplémentaire, pour élaboration du Programme Local de l'Habitat avec volet foncier.

1. Élaboration du Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET), mutualisé avec les Communautés de Communes « Pays de Nemours et « Pays de Montereau » : démarrage en mai 2018, présentation du programme d'actions en Conseil communautaire de décembre 2019 ; avis favorable des élus. Fin 2019 la proposition de programme d'actions a été transmise aux services de l'Etat pour avis.
2. Élaboration du projet de territoire, étude stratégique des enjeux communautaires du Pays de Fontainebleau dans un format d'Atelier prospectif : démarrage en juin 2018, approuvé à l'unanimité en Conseil de décembre 2019.
3. Élaboration du plan local de déplacement (PLD) : prévision démarrage fin 2019, cependant reportée à 2020.
4. Élaboration du site patrimonial remarquable (SPR) : démarrage en 2019

intitulé	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel € HT annoncé	Montant de la part de la maîtrise d'ouvrage (30%)	Financement Région	Financement Etat	Autres co financements attendus
Réalisation du Projet de territoire	mai-18/ dec-19	92 000 €	27 600 €	0 €	64 400 €	
Réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCAET)	avr-18 /dec-19	70 000 €	21 000 €	49 000 €	0 €	
Réalisation d'un Plan Local de Déplacements (PLD)	2022-2024	83 000 €	24 900 €	0 €	16 600 €	41 500€ (IdF Mobilités)
Réalisation de la mission Site Patrimonial Remarquable (SPR)	2019	100 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	50 000€ (DRAC)
Réalisation du Programme Local de l'Habitat (PLH) avec volet foncier	2020-2023	80 000 €	24 000 €	0 €	41 000 €	15 000€ (EPFIF / volet foncier)
TOTAL		425 000 €	127 500 €	69 000 €	107 060 €	106 500 €

Pour rappel, les objectifs visés par l'aide à l'ingénierie territoriale du CPER 2015-2020 sont les suivants :

- Accompagner la restructuration intercommunale,
- Soutenir les dynamiques territoriales permettant de lutter contre les disparités infrarégionales et conforter la multipolarité de l'Île de France, d'encourager les territoires périurbains à bien définir leurs projets de développement et à inscrire leurs stratégies dans les grands enjeux régionaux de planification et d'aménagement,
- Mobiliser et coordonner l'offre d'ingénierie francilienne en proposant aux territoires un dispositif intégré via notamment un accompagnement mutualisé, un cadre d'échange privilégié et une stratégie d'étude pluriannuelle.

La « politique de la ville » est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations, elle est portée par le Pays de Fontainebleau.

• Le contrat de ville

Le quartier des Fougères est le seul quartier inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes de la du Pays de Fontainebleau.

La ville d'Avon a signé avec l'Etat en juin 2015 un contrat de ville pour ce quartier, identifié prioritaire au titre des critères de la politique de la ville (part de la population ayant un revenu inférieur à 11.250€ par an). Depuis 2017 l'intercommunalité s'est substituée à la commune d'Avon pour la gouvernance du contrat de ville. L'ingénierie est portée par l'agglomération en associant les services de la ville d'Avon. Les services de l'Etat sont en appui via la déléguée au préfet.

• Les temps forts de 2019

La durée du contrat de ville a été prolongée jusqu'à 2022 (au lieu de 2020), portant sa durée de 2015 à 2022. Un travail a été réalisé quant à la production d'un écrit d'engagements réciproques pour la période 2020-2022

Avec l'arrivée de la nouvelle déléguée, un travail plus intense a été fourni et une collaboration renforcée a été mise en place avec le chargé de mission politique de la ville.

Deux groupes de travail ont été parallèlement créé l'un sur la réussite éducative et un autre sur l'insertion par l'économique

- Ces groupes visent à mettre en synergie les partenaires dans chaque domaine et de repérer les actions pouvant être construites conjointement
- Un travail d'élaboration d'un projet de Programme de Réussite Educative a été réalisé avec un diagnostique et des pistes de travail possibles

Un travail d'accompagnement spécifique de la structure Espace de Vie social, porté par l'association Couleurs Terrasses a été engagé via notamment un dispositif local d'accompagnement. Ce coaching vise à rendre plus fluide le fonctionnement de l'association qui porte l'EVS et à rendre cohérentes les interventions des bénévoles.

Le même travail d'accompagnement a été engagé avec les autres intervenants éducatifs ou de l'insertion sociale à l'instar de la Boutique Sociale d'EQUALIS ou du service Education de la ville

Mise en connexion des différents dispositifs a été également ex : Création d'un groupe de travail "QPV des Fougères" au sein du CISPD

L'agglomération a développé son travail de recherches de financements de droit commun.

Suivi des actions programmées avec les porteurs de projets en vue de la réalisation du bilan annuel délibéré en conseil communautaire et à Avon.

Suivi hebdomadaire avec les élus référents, organisation de comités techniques et pilotage, suivi des données

L'Etat apporte chaque année des aides financières aux actions proposées sur les thématiques de ces 3 piliers.

	Total 2015 à 2019	2017	2018	2019
1- Pilier Cohésion Sociale	122 509 €	34 400 €	50 052 €	31652€
Education	6 720 €	0 €	0 €	
Parentalité	38 431 €	0 €	21 679 €	16752€
Culture et expression artistique	9 896 €	0 €	2 750 €	2100€
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	84 541 €	32 100 €	16 123 €	10 500€
Lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	2 300 €	2 300 €	0 €	0€
2- Pilier Développement économique et emploi	130 989 €	15 600 €	5 948 €	24 348€
3- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	21 080 €	6 000 €	0 €	0€
Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	3 000 €	0 €	0 €	
TOTAL	419 466 €	90 400 €	96 552 €	85 352€

• Les actions 2019

Porteur de l'action	Intitulé de l'action
PILIER COHÉSION SOCIALE	
PARENTALITÉ ET DROITS SOCIAUX	
Ville d'Avon	Escapades 2019 : Ensemble!
	Parent de mon école et de mon quartier
Couleur Terrasses	Rendez-vous des parents Jeux en famille Animations pendant les vacances scolaires
LIEN SOCIAL, CITOYENNETE	
Couleurs terrasses	Atelier jeux intergénérationnel
	Autour de l'ordi
	Ateliers socio linguistiques
	Sorties pédagogiques en famille
Ville d'Avon	Pied d'immeuble 2019
PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	
EMPLOI	
Mission locale de la Seine et du Loing	100 chances 100 emplois
	Bourse A La Mobilité Quartier Des Fougères A Avon Et Travaux d'Intérêt Citoyen Tic
	Job à la journée Avon
Association Pour Le Financement D'initia- tives Locales Pour L'emploi 77	"Je créé ma boîte" : sensibilisation et émergence de projets en création d'entreprise dans le Quartier Politique de la Ville d'Avon

• Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Création en 2018 de cette instance obligatoire et relevant de la compétence « politique de la ville ». Le Comité restreint et l'assemblée plénière se sont réunis en avril et novembre 2019.

Vote du règlement intérieur, de la Charte de déontologie.

Création de 2 groupes de travail pour :

- Le quartier prioritaire des Fougères et
- L'éducation et vie scolaire, enfants et adolescents.

Objectifs et cibles pour le quartier des Fougères : Insertion professionnelle et accès à l'emploi, éducation et culture leviers pour l'émancipation, prévention de la délinquance, intégration des populations, violences faites aux femmes, réussite scolaire.

Objectifs et cibles pour le second groupe : décrochage scolaire : 1er et 2d degré, scolarisation à domicile, établissements scolaires clandestins, déscolarisation, quid ?

Les compétences optionnelles

- L'assainissement **PAGE 58**
- L'eau potable **PAGE 58**
- Le Plan Climat Air Énergie **PAGE 59**
- Les équipements (construction, réhabilitation, gestion) **PAGE 60**
- Les Relais Assistants Maternels **PAGE 63**



Travaux eau potable Boissy-aux-Cailles



Piscine de la Faisanderie



Défilé de printemps du RAM

L'assainissement

L'agglomération a réalisé **1 420 000 € H.T d'études et travaux en investissement** pour la compétence assainissement avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune d'Avon et Fontainebleau : Etude de charge des déversoirs d'orage du système d'assainissement pour un montant de 21 800 € H.T

Etude acoustique station d'épuration Avon Fontainebleau pour un montant de 7 161€ HT

Commune d'Arbonne-la-Forêt : Reprise étanchéité du bassin d'aération de la station pour un montant de 1586.68€ HT

Commune de Bourron-Marlotte : Etude du déversoir d'orage en tête de station pour un montant de 10 800 € HT

Communes de Chartrettes et Bois-le-Roi : Travaux de sécurisation d'accès au clarificateur de la station d'épuration pour un montant de 6 872.26 € H.T

Commune de Chailly-en-Bière : Etudes des capacités résiduelles des stations d'épuration de Chailly 1 et Chailly 2 pour un montant de 8 975.00€ HT

Mise en place d'une sonde RedOx sur la station pour un montant de 2 715.67€ HT.

Commune d'Héricy : Reprise du mur de soutènement de la station d'épuration (pose de gabions) pour un montant de 6 981€ H.T

Commune de Perthes : Travaux de réhabilitation réseaux d'assainissement au droit de la gare routière pour un montant de 20 588.75€ HT

Communes de Saint-Martin-en-Bière : Travaux de création d'un réseau d'assainissement rue du Mur à Floquet pour un montant de 87 123.10€ HT

Commune de Saint-Sauveur-sur-École : l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction de la station d'épuration pour un montant de 20 900€ HT. Remplacement d'une bache filtrante de la filière boues pour un montant 3 620.90€ HT

Commune d'Ury : Réhabilitation des 3 lagunes d'infiltration des rejets de la station d'épuration pour un montant de 37 560.60 € H.T



L'eau potable

L'agglomération a réalisé **1 424 047.18 € H.T d'études et travaux en investissement** pour la compétence eau potable :

Chartrettes : Remplacement de 18 branchements plomb rue Colbert pour un montant de 27 347.76 € H.T

Renouvellement de 19 branchements plomb rue Carnot pour un montant de 29 098.88 € H.T

Schéma directeur eau potable pour un montant de 69 918.00 € H.T

Héricy : Simplification et renouvellements de branchements en plomb Place Général de Gaulle pour un montant de 21.772.57€

Saint-Sauveur-sur-École : Pose de débitmètres de sectorisation pour un montant de 39 904€HT

Recloses : Travaux de renouvellement de de la canalisation d'eau et des branchements en plomb Grande rue pour un montant de 125 015.46€ HT

Perthes : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation du château d'eau un montant de 21 375 € H.T

Travaux de rénovation du château d'eau pour un montant de 499 840.28€HT – en attente de subventions des partenaires

Prélèvements et analyses métallographiques des canalisations eau potable pour un montant de 60 905.30€ HT

Tousson : Travaux de réhabilitation de 160ml de canalisation eau potable en PVC pour un montant de 34 697.86 € H.T.

Travaux de création d'un nouveau forage d'eau potable et comblement de l'ancien pour un montant de 287 290€ HT – en attente de subventions des partenaires

Le Plan Climat Air Énergie PCAET

Le Plan Climat Energie Territorial est un projet territorial pour le développement durable.

A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. L'élaboration d'un PCAET est une obligation réglementaire depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte pour les Intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

3 enjeux sont identifiés

- Recenser, élargir et renforcer une communauté d'acteurs engagés dans un projet commun : la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement ;
- Renforcer la cohérence des politiques publiques menées sur le territoire ;
- Et s'engager et participer activement à une lutte globale, dépassant la seule échelle du territoire du Pays de Fontainebleau.

Le diagnostic a été établi dès 2018 pour rédiger la stratégie territoriale en 2019 et décliner le plan d'actions validé en conseil communautaire le 5 décembre 2019.

• Le diagnostic

50% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire sont stockées principalement grâce aux forêts locales. C'est 3 fois plus que la moyenne nationale. Les leviers d'actions sont le transport routier avec pour l'heure peu d'utilisation des solutions alternatives à la voiture individuelle et les besoins en chauffage, principales sources d'émissions en secteur résidentiel. Si la qualité de l'air est relativement bonne sur le territoire, il persiste des dépassements de pourcentage en polluants atmosphériques (Nox, NO2, particules fines...) à proximité des zones de trafic routier (abords de l'A6).

Le changement climatique expose :

- La végétation au risque de feux, la baisse de la biodiversité et le changement d'espèces
- Pour l'habitat, l'augmentation des sinistres ;
- Pour la part sanitaire : L'augmentation des canicules, de la pollution de l'air et les allergies ;
- Pour l'eau : une tension sur la ressource en eau, une baisse de la disponibilité et la dégradation de la qualité de l'eau, les inondations.

• La stratégie territoriale à 2050

1. Baisse des GES de 50% *
2. Diminution de la consommation d'énergie du territoire de 46% *
3. La part des énergies renouvelable devra atteindre 42% de la consommation finale en 2050

*avec une inflexion importante à l'horizon 2030

• Les actions phares du PCAET du Pays de Fontainebleau :

- Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire ;
- Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité ;
- Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols ;
- Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti.

• Le plan d'actions

Son élaboration est le fruit d'une concertation entre élus, agents des collectivités, chambres consulaires, associations, habitants. Au total 82 propositions d'actions ont été recensées au terme de la concertation.

31 actions ont été retenues pour notre territoire, certaines sont déjà en cours, d'autres restent à mettre en oeuvre. Compte tenu de la proximité des territoires et des ambitions communes, certaines actions sont communes aux communautés de communes de Montereau et Nemours.

3 des 5 actions mutualisées avec les intercommunalités de Nemours et / ou de Montereau : Création d'un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriété et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique ;

Soutien des filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en orientant les artisans vers des formations ;

Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables.

Les Équipements

Au 1er septembre 2019 à été transféré à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau la gestion de 7 équipements sportifs. Ces transferts, administrativement formalisés par la décision du conseil communautaire du 12 décembre 2018, ont donné lieu à un travail préalable d'analyse financière et opérationnelle pour être effectif au 1er décembre 2019. Ces transferts permettront d'établir une stratégie pluriannuelle d'investissement sur l'ensemble des équipements et d'en assurer une gestion mutualisée.

De plus, 2019 a vu la finalisation de plusieurs chantiers initiés par les anciennes communautés de communes et intégralement repris par l'agglomération, tout en portant de nouveaux investissements sur les sites transférés.

Travaux sur les équipements sportifs transférés			
Equipement	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Terrain de football de Perthes	Placage de gazon. Installation de deux buts et deux bancs de touche	10 623,85 €	12 748,62 €
Terrain de football de Chailly en Bière	Remise en état électricité de la pompe de relevage	5 820,21 €	6 984,25 €
	Installation d'un pare ballons	17 167,00 €	20 600,40 €
	Installation d'un défibrillateur	1 492,10 €	1 790,52 €
	Création d'une arrivée électrique pour le défibrillateur	1 620,00 €	1 944,00 €
Terrain de football d'Achères la Forêt	Réfection de la planimétrie du terrain. Regarnissage du gazon. Installation d'une clôture de protection	6 502,75 €	7 803,30 €
	Changement des portes des vestiaires. Raccordement du bâtiment aux eaux usées	7 980,00 €	9 576,00 €
Terrain de football Benjamin Gonzo	Installation d'un pare ballons coté CNSD	5 938,11 €	7 125,73 €
Tennis du Vaudoué	Taille d'une haie	4 400,00 €	5 280,00 €
Complexe sportif François Combourieu	Installation d'un grillage autour du terrain de basket	14 124,00 €	16 948,00 €
Total		75 668,02 €	90 800,82 €

1 Stade Philippe MAHUT Maison des sports

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 terrain d'honneur de football en herbe
- 1 terrain de football en herbe
- 1 terrain d'honneur rugby en herbe, 1 terrain en sable rugby
- 1 terrain synthétique
- 1 terrain stabilisé football
- Pas de tir à l'arc (avec club local et handicapé)
- 1 piste d'athlétisme, aire de saut et lancer
- 11 courts de tennis dont 6 couverts
- 6 terrains multisports
- 17 vestiaires sous tribune dont 4 vestiaires adosés
- 1 maison des sports

DISCIPLINES

- Athlétisme
- Tennis
- Football
- Rugby

ASSOCIATIONS

- Pays de Fontainebleau Athlétisme 77
- Tennis de Fontainebleau
- Racing Club du Pays de Fontainebleau
- Rugby Sud 77

Road de l'Europe 77300 Fontainebleau

2 Piscine de la Faisanderie

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 grand bassin
- 1 petit bassin
- 1 espace fitness (sauna/hammam)
- 1 extérieur (spa, aire et aire de jeux enfants)
- 10 tables/banquettes (zones public et scolaire)

DISCIPLINES

- Natation tout public
- Plongée
- Aquabiking
- Canoe kayak
- Waterpolo
- Natation synchronisée
- Taïchi, pentathlon
- Cardiofitness

ASSOCIATIONS

- comités les associations présentes à la piscine

Road de l'Europe 77300 Fontainebleau 02.08.14.54.70 www.piscine-faisanderie.fr

3 Tennis Bourron-Marlotte

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 2 courts de tennis classic clay extérieurs
- 1 terrain couvert
- Club House

DISCIPLINE

- Tennis

Complexe sportif des Cèdres 101 rue Tertia de la Vallée 77180 Bourron-Marlotte

4 Terrain d'Honneur Perthes

INSTALLATION SPORTIVE

- 1 terrain en herbe

DISCIPLINE

- Football

ASSOCIATION

- Entente sportive du Pays de Bière

Road de Chailly 77350 Perthes

5 Complexe sportif François Combourieu

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 2 salles : un dojo et une grande salle avec tribune

DISCIPLINES

- Karaté, Tai Chi Chan et judo
- Basket
- Badminton
- Tennis

ASSOCIATIONS

- www.karaté-chartrtes-wifoa.com

9 Rue des Cèdres 77590 Fontainebleau

6 Terrain de Football Achères-la-Forêt

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 terrain de football en herbe + 2 vestiaires

DISCIPLINE

- Football

ASSOCIATION

- ESF (Entente Sportive de la Forêt)

Chemin de Fontainebleau 77160 Achères-la-Forêt

7 Terrain de Football Chailly-en-Bière

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 terrain en herbe
- 1 vestiaire

DISCIPLINE

- Football

ASSOCIATION

- Entente sportive du Pays de Bière

Road Nationale 7 77950 Chailly-en-Bière

8 Stade Benjamin Gonzo

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 3 terrains de football en synthétique
- 1 terrain + deux terrains annexes

DISCIPLINE

- Football

ASSOCIATION

- Union Sportive Annonciade Football

11, rue de Rocher d'Aron 77220 Annonciade

9 Le Grand Parquet

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 2 terrains en herbe
- 5 terrains en sable
- 5 salles de réceptions
- 1 salle de réception (avec cuisine et terrasse)

DISCIPLINES

- Sports équestres
- Courts à pied

www.grandparquet.com

Offres pour de l'événementiel

Offres installations équestres

Offres pour les entreprises

Road de l'Europe 77300 Fontainebleau

10 Tennis Le Vaudoué

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 3 courts de tennis

DISCIPLINE

- Tennis

ASSOCIATION

- ESF (Entente Sportive de la Vallée)

Chemin de l'Europe 77131 Le Vaudoué

11 Port de Valvins

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Port de plaisance, 5 pontons, 72 places
- Club de voile

DISCIPLINES

- Voile, plaisance fluviale

ASSOCIATIONS

- Association Amicale des Maires de Fontainebleau
- Association Nautique Club du Pays de Fontainebleau

Road du Port de Valvins 77120 Avoise

12 Complexe sportif Pierre de Coubertin

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 terrain synthétique de grand jeu
- 1 terrain stabilisé de football
- 1 terrain en herbe de rugby
- 3 piste d'athlétisme et terrain multisports
- 5 courts de tennis dont 1 couvert
- 1 skate parc
- 1 gymnase avec salle multisports et dojo
- 8 vestiaires

DISCIPLINES

- Karaté, Tai chi chan, Pentecost, Bole
- Futsal, Bole, Gymnastique, Yoga, Pentecost, Cyclo
- Badminton
- Tennis

ASSOCIATIONS

- Centre culturel et Sportif de Valvins sur Selny
- Union Sportive Henry
- Union Sport Fédération de l'Education Nationale
- Entente sportive de Samoreau
- Avenir de Samoreau
- Pays de Fontainebleau Athlétisme 77
- Samos Athlétisme
- Association Sportive des bords de Seine

Chemin de la Touffe 77970 Valvins-sur-Seine

13 Base Nautique de la Magdeleine

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Base nautique en surface naturelle
- 5 table cardo
- 2 vestiaires avec douches

DISCIPLINES

- Aviron
- Canot
- Misculation/canoë

ASSOCIATIONS

- Association Nautique Fontainebleau Aviron Aviron
- Association Nautique Fontainebleau Aviron Canot Kayak

Quai des Pêcheurs 77192 Samoy-sur-Seine

14 Gymnase André Poirier et Dojo

INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1 gymnase
- 1 dojo

DISCIPLINES

- Judo
- Gymnastique
- Caraté
- Badminton

ASSOCIATIONS

- Gymnastiques
- Karaté club de BM

Chemin des Trites de la Vallée 77180 Bourron-Marlotte

• Le port de Valvins

A- Signature avec les voies navigables de France d'une convention de coopération pour la gouvernance et l'exploitation du port de Valvins.

- Objet de la convention

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et l'établissement public des Voies Navigables de France (VNF) ont souhaité signer pour 3 ans (2019/2021) une convention de gouvernance et d'exploitation permettant de définir les objectifs et les moyens pour le développement du port de Valvins dans l'intérêt commun des Parties.

Il s'agit de contractualiser autour d'un projet global visant à pérenniser la bonne exploitation de l'équipement portuaire en y associant le développement touristique et économique du territoire.

B- Élaboration du cahier des charges d'une étude de faisabilité ayant pour objet le développement du port de plaisance et du secteur de Valvins par des activités touristiques, économiques et de loisirs.

- Objet de l'étude

Le développement du port de Valvins a été retenue dans le programme d'actions du projet de territoire 2019-2030 porté par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

La communauté d'agglomération en partenariat avec les Voies Navigables de France a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur le développement des activités du Port de Plaisance.

L'étude devra également proposer l'implantation de nouvelles activités touristiques et économiques ainsi que la création d'un nouvel espace de sports et de loisirs à destination des habitants du territoire.

C- Signature avec l'amicale des Marins du Pays de Fontainebleau (AMF) d'une convention de prestation service pour l'exploitation du Port de Plaisance

- Objet de la convention

La convention signée pour 3 ans (2019/2021) a pour objet de définir les prestations confiées par la Collectivité à l'Association en matière d'exploitation du port de plaisance de Valvins.

Elle autorise l'Association à occuper le domaine public fluvial, le foncier et les infrastructures de la Collectivité et à utiliser les biens meubles qu'ils supportent pour l'exercice des prestations confiées en matière d'exploitation du port.

Elle prévoit les modalités de paiement à l'Association par la Collectivité des prestations réalisées, ainsi que les modalités d'encaissement des recettes d'exploitations pour le compte de la Collectivité par l'Association.

• La piscine

-La fréquentation est passée de 154 179 entrées en 2018 à 153 034 entrées soit une baisse de 1 145 entrées, probablement liée aux différentes fermetures pour raisons techniques de la piscine pendant l'année 2019 (réunions des personnels, formations, incendie, problèmes techniques...)

-Le ratio gratuit/payant qui représentait en 2018 43% d'entrées gratuites et 57% d'entrées payantes passe en 2019 à 51% d'entrées gratuites pour 48,82% d'entrées payantes. L'augmentation des entrées gratuites (8%) est liée à l'augmentation des scolaires, d'accueil de loisirs et jeunesse, d'enfants de moins de 5 ans des communes appartenant au Pays de Fontainebleau. Une ouverture de la piscine à titre gratuit a au lieu 2 jours pour cause de canicule les 24 et 25 juillet 2019.

A signaler un incendie de la zone Sauna et Hammam



Piscine de la Faisanderie (Fontainebleau)

• **Le stade Pierre de Coubertin**

**Fréquentation
scolaires :**
110 heures par semaine
par 555 élèves
de 5 établissements scolaires

Associations :
120 heures par semaine
par 1457 participants
de 16 associations
pour 21 disciplines

Cet équipement compte :

- 3 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 salle multisports,
- 1 dojo,
- 5 terrains de tennis dont 1 couvert,
- 1 piste d'athlétisme,
- 1 terrain multisports,
- et 1 skate-park



stade Coubertin

coût stade Coubertin 217 048€
0.7 % du Budget principal

• **Le stade Philippe Mahut**

Cet équipement compte :

- 6 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 piste d'athlétisme avec aires de jeux et de lancer,
- 11 terrains de tennis dont 6 couverts,
- 1 plateau sportif scolaire
- 1 plaine de jeux rugby (nouveau)
- 1 pas de tir à l'arc

coût stade Philippe Mahut 609 746€
1.8 % du Budget principal

Le stade est fréquenté :

par + de 10 000 élèves
de 360 classes

+7784 heures
par 12 associations

et a accueilli
70 manifestations
(rugby, foot,
athlétisme,
cyclotourisme...)



Stade Philippe MAHUT (Fontainebleau)

• **Les temps forts :**

Inauguration de la nouvelle base
nautique de la Magdeleine
(juin 2019)



Inauguration de l'accueil de
loisirs intercommunal basé à Cély
(août 2019)



Inauguration des tennis
intercommunaux situés
à Bourron-Marlotte
(septembre 2019)



coût RAM 165 196€
0.5% du Budget principal

Le Relais Assistants Maternels

• Fonctionnement des RAM

-Les Lutins de la Plaine fonctionne avec un ETP à 90% sur 9 communes dès le 1er janvier 2018 (fonctionnement déjà existant), avec 4 lieux fixes d'ateliers d'éveil (dans les salles des fêtes de Arbonne-la-Forêt, Perthes, St Sauveur-sur-Ecole et Fleury en Bière, dans l'attente des travaux de l'accueil de loisirs à Cély)

-Les Lutins de la Seine fonctionne avec un ETP à 100% sur 6 communes, avec 4 lieux fixes d'ateliers d'éveil (au gymnase et au Bébé accueil de Bois-le-Roi, à l'Espace René WANNER à Chartrettes, à l'accueil de loisirs de Samoreau et Vulaines-sur-Seine)

-Les Lutins de la Reine fonctionne avec un ETP à 100% sur 9 communes, avec 3 lieux fixes d'ateliers d'éveil (à l'accueil de loisirs à Bourron-Marlotte dans le multi-accueil de la Chapelle la Reine, au Café des Lutins à Noisy-sur-Ecole).



Un Ram fonctionne de manière « éclatée », c'est-à-dire plusieurs lieux sur une même commune :

-Les Lutins de la Vallée fonctionne avec un ETP à 100% à Avon, avec 3 lieux fixes d'ateliers d'éveil (quartier centre, quartier des Terrasses et quartier de la Butte Montceau).

Un Ram fonctionne sur un seul lieu sur une même commune :

-Les Lutins de la Forêt fonctionne avec un ETP à 80% à Fontainebleau, avec 1 lieu fixe d'ateliers d'éveil à la Maison de l'Enfance.

L'occupation des locaux communaux utilisés pour l'activité Ram est conventionnée avec chaque commune concernée, dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse, conformément au souhait des élus communautaires.

Investissement + fonctionnement : Dépenses 200 879€ - Financement CAF 179 440€

Les Ram s'adressent aux assistants maternels (AM) et gardes à domicile (GàD) en priorité, ainsi qu'aux enfants accueillis et aux parents.

Les ateliers d'éveil en matinée sont ouverts aux professionnels de l'accueil individuel du territoire et aux enfants accueillis de 0 à 3 ans.

• Les ateliers d'éveil Les activités des Ram sont ouvertes gratuitement aux publics visés.

Certaines formations proposées peuvent faire l'objet d'une participation financière des participants. Les animatrices organisent directement avec leur public les inscriptions aux ateliers (nombre limité par l'activité et les locaux)

Matinée type d'un atelier de Ram (adaptable en fonction des besoins et contraintes) :

Les activités se déroulent de la manière suivante :

- Rencontre et appropriation de l'espace, jeux libres,
- Temps de présentation des enfants, des adultes et des ateliers,
- Participation ou non aux ateliers (c'est l'enfant qui choisit) proposition en général de trois types d'ateliers, créativité ou manipulation, motricité, espace bébé...
- Regroupement et retour au calme, temps de lecture, contes, comptines, chansons,

Projets pour le prochain atelier

• **Les permanences administratives** assurées par les animatrices des Ram ont lieu en après-midi pour répondre aux demandes des publics, préparer et organiser leurs ateliers et actions, assister à des temps de travail collectifs (inter-Ram, supervision, réunions CAF/PMI, réunions de coordination du Pays de Fontainebleau...).

325 Assistants maternels agréés et gardes à domicile **1 034** places d'accueil théoriques

536 Ateliers
5 assistants maternels et gardes à domicile en moyenne par atelier
14 enfants en moyenne par atelier

506 familles utilisent les services du RAM
171 participations d'assistants maternels ou gardes à domicile aux fêtes ou événements organisés par le RAM.

• Les temps forts :

- Sorties calèches, pompiers, jardins familiaux
- Pique-nique
- Rencontre jeunes parents
- Forum des Associations
- Réunion de présentation RAM/AM/Familles
- Spectacle de Noël
- Chasse aux œufs
- Professionnelles de la maison de l'enfance de fontainebleau
- Pique-nique de fin d'année scolaire

- Défilé de Printemps (18 juin)
- Noël
- Sortie au Parc du Château de Soubiran
- Soirée conviviale



Défilé de printemps à Saint-Sauveur-Sur-École

• Bilan 2019

Au 1er janvier 2019, Les deux Ram en délégation (les lutins de la Reine et de la Vallée) auprès de l'association Enfance Pour Tous ont été repris en régie directe par le Pays de Fontainebleau.

L'animatrice du Ram Les Lutins de la Reine a accepté de poursuivre son activité mais a finalement démissionné de son poste en juin 2019. Elle n'a pu être remplacée qu'en novembre 2019.

L'animatrice du Ram Les Lutins de la Vallée a souhaité quitter ses fonctions au 31 décembre 2018, créant une vacance du poste. Une nouvelle animatrice a été recrutée en février 2019, mais elle a démissionné en juillet 2019 pour une opportunité de CDI avec son ancien employeur. Le poste est à nouveau vacant, avec une recherche active de recrutement.

L'animatrice initialement sur le Ram les Lutins de la Forêt, qui avait fait part en 2018 de son souhait de mobilité interne et de passage de 80% à temps complet, est passé sur le Ram Les Lutins de la Seine en janvier 2019, poste libéré par l'animatrice en



Spectacle de Noël à Héricy

CDD qui n'a pas souhaité renouveler son contrat. Une passation s'est effectuée correctement entre ces deux agents fin 2018.

Une nouvelle animatrice a été recrutée sur le Ram les Lutins de la Forêt au 1er janvier 2019 avec également une passation organisée au préalable avec l'animatrice précédente.

Les fréquentations des Ram des Lutins de la Plaine, de la Seine et de la Forêt sont globalement maintenues. Le Ram des lutins de la Plaine fonctionne de manière efficace et stable. L'introduction en septembre 2019 de l'animatrice polyvalente, en remplacement de l'animatrice Ram, sur deux ateliers d'éveil par semaine a été bien acceptée par les publics. Cela permet à l'animatrice Ram de mieux assurer ses fonctions de coordination des 5 Ram du Pays de Fontainebleau. L'objectif de 30% d'ETP en coordination, contractualisé avec la Caf, est bien atteint.

Après une année de fonctionnement sur leurs nouveaux secteurs, on note pour les animatrices des Ram Les Lutins de la Seine et de la Forêt une bonne maîtrise de leurs rôle et fonctions ainsi que l'émergence de liens avec leurs publics. Les actions de professionnalisation vont pouvoir être accentuées dès 2020.

Néanmoins, pour les Ram Les lutins de la Reine et de la Vallée, l'absence d'animatrice sur certaines périodes a fortement impacté les fréquentations et les actions, à la baisse.

Les compétences facultatives

- L'aménagement numérique **PAGE 66**
- Le soutien aux activités artistiques, culturelles et sportives **PAGE 67**
- Les accueils collectifs de mineurs **PAGE 68**
- La charte propreté forêt et lisière **PAGE 70**



L'aménagement numérique

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de La communauté d'Agglomération de la façon suivante :

- Avon et Fontainebleau par ORANGE. L'opérateur supporte intégralement le coût du déploiement sur le territoire de ces deux communes.
- Pour les 24 autres communes, les travaux de déploiement sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Seine et Marne Numérique avec des travaux financés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Pour chacun des deux opérateurs le processus du déploiement technique de la fibre jusqu'à la commercialisation chez l'abonné est identique.

Il comprend :

1. Une phase d'études de conception d'une durée de 8 mois
2. Une phase réalisation des travaux proprement dits de 7 mois (qui ne comprend pas la connexion entre la rue et l'abonné)
3. Une période de gel règlementaire de 3 mois où les infrastructures doivent rester inactives, soit un total pour la phase technique de 18 mois avant la phase de commercialisation proprement dit.
4. Commercialisation (1 mois) C'est pendant cette phase que la connexion entre la rue et l'abonné est réalisée par l'opérateur après souscription de l'abonnement).

FONTAINEBLEAU – AVON

Le déploiement de la fibre optique sur Fontainebleau Avon sera réalisé par secteurs. Orange a lancé la mise en œuvre effective sur les communes de Fontainebleau et d'Avon en 2017 sur le secteur 1 (commercialisation au second semestre 2018). Une seconde phase débutera en 2018 sur le secteur n°2 (commercialisation au second semestre 2019), puis ensuite les autres secteurs entre 2020 et 2021.

A fin 2019, 60 % des adresses du territoire de la commune d'Avon sont éligibles à la fibre optique et 30 % sur la Commune de Fontainebleau.

Tous les dossiers d'implantations des mobiliers (armoires) sur Fontainebleau a du être validé par les ABF permettant d'engager un câblage plus conséquent



Il existe aujourd'hui à l'échelle du département environ 5 000 adresses en sites isolés, ce qui représente un coût supplémentaire pour le déploiement de 38 000 000 €.

Ce montant de travaux pourrait être financé comme suit :

25 % pris en charge par le Syndicat, 25 % par la Région, 25 % par le Département de Seine et Marne et 25 % par les EPCI.

Un état du nombre et des adresses des sites classés en site isolé commune par commune pour l'agglomération sera dressé en 2020.

Seine et Marne Numérique réalise jusqu'à 2022 le déploiement de la fibre optique sur les 24 autres communes du territoire.

Aujourd'hui, à l'échelle des 24 communes, la fibre optique est également commercialisée au fur et à mesure par les opérateurs institutionnels (Orange, SFR, Bouygues, etc..)

A l'échelle du territoire, en 2019, on constate une forte commercialisation de la fibre sur les communes :

- Barbizon est passé de 7 % à 30 %
- Fleury en Bière est passé de 19 % à 40 %
- Saint Sauveur-sur-École de 8 % à 45 %

Mais une commercialisation faible sur la commune de La Chapelle la Reine pourtant équipée de 750 prises et qui ne compte à ce jour que 8 abonnés Fibre.

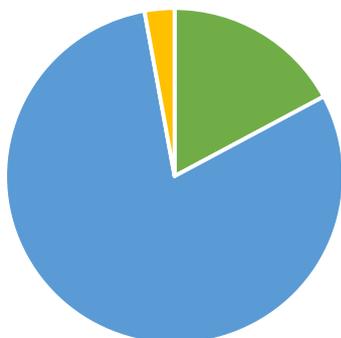
Les communes du Vaudoué, Ury, Achères-la-Forêt sont entrées en phase de réalisation, viendront en 2020 : Perthes, Arbonne la Forêt, Noisy sur Ecole (pour 4 prises), Cély et Fleury (pour 9 prises) puis Bourron Marlotte, Samois sur Seine, Recloses, une petite partie d'Héricy, une petite partie de Samoreau et une petite partie de Vulaines sur Seine. Héricy, Vulaines et Samoreau seront fibrés et en phase de commercialisation en totalité à compter de 2023

coût 253 050 €
0.7 % du Budget principal

Le soutien aux associations

En 2019 le Pays de Fontainebleau a renouvelé son soutien aux associations soutenues antérieurement par les intercommunalités fusionnées et dissoutes.

Répartition objet des associations
soutenues en 2019



■ association culturelles ■ associations sportives ■ autres



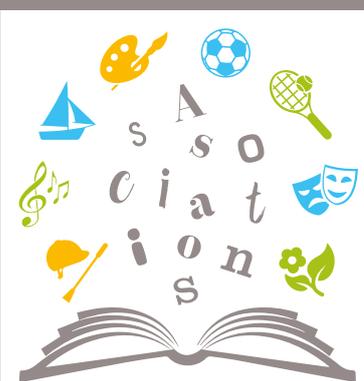
Festival Pop-Rock 2019

En 2019

225 080 €
de subventions
ont été versées
à **35 associations**
sportives ou culturelles ou
à vocation sociale

En septembre 2019, le Pays de Fontainebleau a ouvert son site internet aux associations sportives et culturelles.

Pour les associations, c'est un référencement permettant le recrutement de nouveaux adhérents.



Pour les habitants, c'est un moteur de recherche, des associations triées par thématique, lieu d'exercice de leurs activités ou par mots clés.

Les associations peuvent s'inscrire directement sur le site cela nécessite juste un numéro d'enregistrement au répertoire national des associations (RNA) valide.

A décembre 2019, plus de 150 associations étaient référencées.

Au delà des subventions, le Pays de Fontainebleau a mis au service des associations des moyens de communication :

- Le recensement des manifestations sur la plateforme APIDAE complétée par Fontainebleau Tourisme.
- Intégration des manifestations au livret TEMPO (3 éditions par an)
- La mise à disposition gracieuse d'emplacement abris voyageurs en gare de Fontainebleau-Avon et dans les villes de Fontainebleau et Avon.
- La promotion par les réseaux sociaux d'événements qui portaient sur l'ensemble du territoire.



Les accueils collectifs de mineurs

coût service
du Budget principal

Le service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, fait partie du pôle Sport Enfance Jeunesse du Pays de Fontainebleau, hébergé dans les locaux de CELY.

Les actions enfance mises en place par le service pour les publics de 3 à 11 ans s'exercent sur un périmètre limité aux **9 communes** issues de l'ancienne intercommunalité du Pays de Bière.

Les activités jeunesse organisées par le service en direction des jeunes de 11 à 17 ans s'exercent sur un périmètre limité aux **11 communes** issues des anciennes intercommunalités du Pays de Bière et du Pays de Seine.

• Publics accueillis

Les accueils sont ouverts à tous les enfants et jeunes sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil. Ils accueillent les enfants dès 3 ans révolus, inscrits sur une liste scolaire, et jusqu'au lycée (moins de 18 ans révolus) Les publics issus des communes des compétences enfance et jeunesse territorialisées sont prioritaires. L'enfant doit avoir les vaccinations obligatoires à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse.

Accueil de loisirs	Primaires	enfants de 3 à 4 ans
		enfants de 5 à 7 ans
		enfants de 8 à 11 ans
Espace Jeunesse Journées oxygène	Collégiens et lycéens	jeunes de 11 ans à 15 ans et 15 à 17 ans



Pour répondre au mieux aux besoins de chacun, les enfants sont répartis dans les tranches d'âge en priorité en fonction de l'âge mais d'autres critères peuvent être pris en considération, en accord avec leurs responsables légaux, comme la maturité de l'enfant, la classe fréquentée... Les équipes organisent les passages entre groupes d'âges (principalement à l'été) pour les enfants/jeunes concernés, en accord avec leurs familles.

• Périodes de fonctionnement :

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Accueil de loisirs primaire de 8h à 18h30, le mercredi en période scolaire, et du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en journée complète uniquement avec repas et goûter inclus
- Mini-séjour (relié à la déclaration de l'accueil de loisirs en « séjour accessoire » de 4 jours et 3 nuitées) : en 2019, 2 mini séjours en camping ont été organisés pour les 6-11 ans, en juillet au camping de Samoreau avec des activités « Cirque »

Pour les jeunes de 11 à 17 ans :

- Journées Oxygène de 8h30 à 18h30, du lundi au vendredi lors des vacances scolaires, en demi-journée ou journée complète, repas à fournir et goûter inclus. En 2019, cet accueil a fonctionné sur les toutes les petites vacances scolaires et trois semaines l'été.
- Mini séjour (relié à la déclaration de l'Accueil de loisirs en « séjour accessoire » de 5 jours et 4 nuitées) : en 2019, 1 mini séjour s'est déroulé en juillet au camping de Samoreau, avec des activités « Cirque » (même organisation et équipe que les mini séjours primaires)
- Séjour : Un séjour de 10 jours en Haute-Savoie a été proposé (30 places CAPF) en juillet 2019.

L'espace Oxygène et le Pôle ressources :

En 2019, les référents jeunesse ont poursuivi leur accompagnement des jeunes dans leurs projets et démarches, pendant les vacances mais aussi les mercredis après-midi en accueil volontaire pour des projets spécifiques et sur rdv en période scolaire. Le service conventionne avec le Centre d'Information Jeunesse de Seine-Marne pour bénéficier localement du réseau et des supports, outils et formations.

Les recettes du service

Familles : 111 720.50 €

Caf : 17 880,73 € (acompte 2019) + 27 323.79 € (acompte+ solde 2018)

Département : 5 000 €

CEJ CAF : 12 220.13 €

Vacaf : 961 €

Alisé prix 2017 : 1 500 €

L'agglomération est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf 77. Elle est aussi bénéficiaire des aides financières aux organismes (prestations de service, Vacaf) allouées par la Caf.

Le bâtiment socioculturel de Cély, situé 10 rue du Fief, propriété du Pays de Fontainebleau, est le lieu principal d'hébergement des accueils de mineurs du Pays de Fontainebleau. A la suite de travaux d'envergure de mise aux normes de ce bâtiment, l'accueil des publics s'est fait dans les locaux scolaires de Chailly-en-Bière entre janvier et début juillet 2019. Dès le 8 juillet 2019, les activités ont repris sur le site de Cély.

Concernant l'enfance, les fréquentations sont globalement en hausse (58 212 heures/enfants en 2019 contre 54 244 heures/enfants en 2018). Une forte demande de l'accueil de loisirs les mercredis existe entre septembre et les vacances d'automne (liste d'attente). Le reste de l'année, la capacité d'accueil de 80 mineurs semble répondre à la demande. On note encore beaucoup d'enfants absents sans justificatif (donc facturé). Les absences non prévues ne permettent pas de libérer les places pour d'autres et génère un travail supplémentaire de gestion des réservations.

Les activités jeunesse ont été maintenues avec une couverture de toutes les périodes de vacances scolaires et des activités volontaires proposées en période scolaire et à l'occasion d'actions spécifiques. Les fréquentations des Journées Oxygène sont légèrement à la baisse par rapport à 2018 avec des effectifs journaliers peu élevés, sauf aux vacances d'automne et d'été en hausse.

Le Pôle Ressources fonctionne à nouveau, donnant accès aux jeunes à l'Information Jeunesse et un accompagnement de la référente jeunesse dans leurs démarches et projets (fin 2019 ; deux groupes de jeunes sont suivis avec deux projets de Junior Associations et un projet d'ateliers musique).



Bâtiment socio-culturel intercommunal basé à Cély

Deux rencontres des référents jeunesse sur le Pays de Fontainebleau ont été réalisées par le service. Cette dynamique commence à impulser un travail collaboratif avec les communes (projets, mutualisation...).

Par ailleurs, on constate que le recrutement d'équipe complète d'animateurs par période de fonctionnement, en enfance et en jeunesse, est complexe face au manque de candidats et la stabilité de l'équipe permanente reste fragile.

Dès septembre 2019, les recrutements de l'animatrice polyvalente et de l'agent polyvalent sont accueillis très positivement par l'équipe, avec une intégration simple. Leur présence permet d'alléger les charges de travail de plusieurs agents et d'accentuer l'efficacité et la cohésion des actions du service. Leur polyvalence crée une vraie plus-value du travail. L'agent polyvalent se charge de l'accueil du pôle et il est dédié au service pour le traitement des demandes des publics (contacts physiques, mails et téléphoniques), la gestion des dossiers administratifs des familles, le suivi du Portail Famille, du logiciel et la comptabilité du service. De plus, il assure des fonctions d'animateur les mercredis. Ses connaissances transversales de l'activité du service sont bénéfiques à l'équipe du pôle, aux publics accueillis et aux familles. L'animatrice polyvalente fait du lien, favorise les mutualisations et les projets transversaux entre les secteurs Ram, enfance et jeunesse. L'arrivée de ces agents a engendré une nouvelle organisation des bureaux du service dont le résultat est très satisfaisant.

**305 familles (436 enfants)
inscrites**

2841 journées enfants en été

**2385 journées enfants les
mercredis**

**1905 journées enfants
aux petites vacances**

Plusieurs actions du service ont obtenu le financement de partenaires institutionnels (Caf, Région, département et ALISE) et ont été mises en œuvre avec des partenaires associatifs, institutionnels et des professionnels.

- Prix Le Handicap toi aussi t'es cap + Nos jeunes ont du talent 11-17 ans DDSC- AJEP 5 000€
- Appel à projet sur les 5 sens : « Le paradis des 5 sens, potager collectif » 3-11 ans ALISE
- 240 Tickets loisirs pour les 11-17 ans par la Région IDF, soit une valeur de 1440€

La charte Propreté forêt et lisière

Suite à l'appel de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau à travers la diffusion d'un cahier noir sur l'accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a souhaité initier une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette problématique.

Après la création d'un groupe de travail Forêt propre, une charte « Propreté forêt et lisière » a été signée par de nombreux partenaires : Le Pays de Fontainebleau, Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, Le SMITOM-LOMBRIC, La réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir (La Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs Bénévoles de Plantes Invasives, le Comité de défense des Sites et Rochers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du château de Fontainebleau).

Ces acteurs engagés ont convenu de se coordonner

• Les actions préventives

La coordination et le financement d'une campagne de communication ont débuté en 2018 et se sont poursuivis en 2019.

La coordination, l'organisation et le financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets : l'objectif est de fédérer un maximum de communes et d'associations sur l'ensemble du territoire afin de constater une diminution progressive des déchets ramassés au fil des années.

Le SMICTOM fournit des kits « clé en main » afin de permettre aux communes de relayer l'opération et de disposer de tout le matériel nécessaire au ramassage déchets :

- des flyers et affiches
- Un guide explicatif du déroulement du ramassage, rappel des consignes de tri et de sécurité, charte de bonne conduite
- fourniture de sacs poubelles
- gilets orange, pinces à déchets et gants
- fourniture de poubelles pour effectuer le tri

Le SMICTOM prend en charge la collecte des déchets ramassés.

-Les Journées #Forêt Belle de ramassages de déchets en forêt et lisières de village

La première action d'envergure dans le cadre de la charte « Propreté forêt et lisière », les Journées Forêt Belle, se sont déroulées les 22,23 et 24 mars 2019.

afin d'intensifier leurs actions et de mobiliser leurs moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Dans ce contexte, le SMICTOM s'est engagé activement aux côtés du Pays de Fontainebleau et de tous les autres acteurs pour apporter son soutien, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication à déployer pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).

De plus, le SMICTOM s'est positionné en tant que coordinateur des futures opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

#forêt poubelle



35 actions de ramassage sur
25 communes

+ de 1 500 participants

20 tonnes de déchets
collectées.

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, l'agglomération du Pays de Fontainebleau, la Communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMICTOM-LOMBRIC.

L'opportunité a été donnée aux citoyens d'agir et de s'unir face aux problèmes des déchets dans la nature. La forte mobilisation de ces premières journées Forêt Belle a permis de mettre en avant les bons comportements et de pointer du doigt les comportements répréhensibles.

Les déchets ont été triés lors du ramassage et ont pu être collectés par le SMICTOM avec le soutien de Veolia Propreté et la société Kutler qui se sont engagés dans cette démarche. Les déchets ont ainsi été correctement valorisés et recyclés !

De plus, sept opérations ont été soutenues par le SMICTOM en 2019 :

- Le 5 juin avec les enseignants et les élèves de l'IUT de Fontainebleau
- Le 8 juin opération « Marre des déchets » à Fontainebleau
- Le 26 juillet à l'Ile de Loisirs à Bois-le-Roi
- Le 20 septembre avec les enseignants et les élèves du campus UTEC à Avon
- Le 21 septembre opération « Marre des déchets » à Fontainebleau
- Le 12 octobre avec la commune de Barbizon
- Le 28 octobre avec la commune d'Héricy



Comité technique Forêt belle janvier 2019



Opération Forêt belle scolaire 22 mars 2019



Opération Forêt belle 23 mars 2019



Découverte d'un dépôt sauvage 23 mars 2019

• **Les actions curatives :**

- Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion-grappin
- Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin.
- Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion plateau pour les communes

En 2019, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter plus de 37 tonnes de déchets.

• **Les actions répressives**

Le SMICTOM ne gère pas directement les actions répressives car il ne dispose pas du pouvoir de police. Cependant, il a participé aux différents groupes de travail qui auront lieu sur ce sujet, aux côtés des partenaires compétents : ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, Tribunal de grande instance, etc.

- Les premières pistes qui ont été évoquées :
- Installation de pièges photos et l'information auprès des élus et des associations sur les procédures.



Collecte d'un dépôt sauvage avec camion grappin



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr